

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023 – 2024



## INTRODUCTION / PRÉAMBULE

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire.

La loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ainsi que la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précisent que ce rapport doit comprendre dorénavant : un bilan annuel de la stratégie numérique responsable ainsi qu'un plan d'actions relatif à la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire dont la collectivité est propriétaire.

Le rapport doit également prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement depuis la loi Grenelle 2, à savoir :

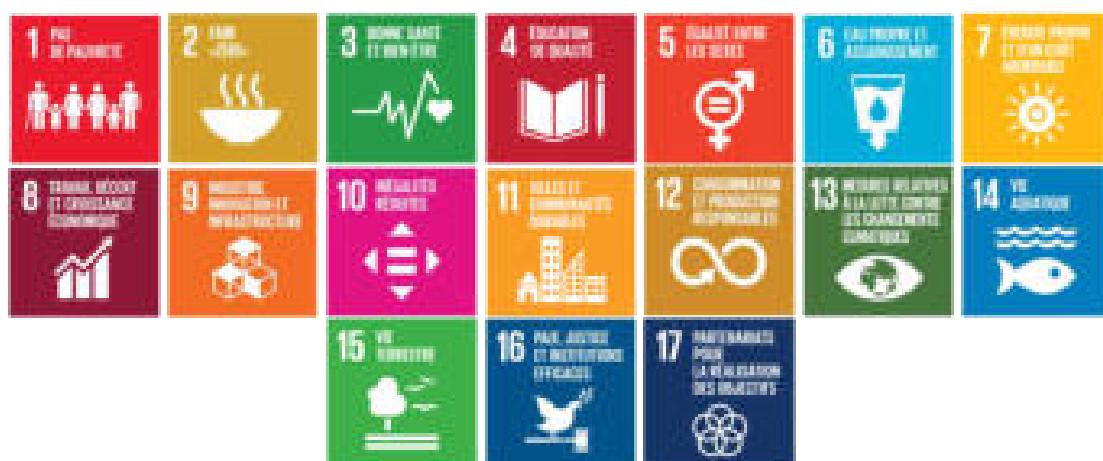
- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport comporte :

- les actions de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon sur la période de septembre 2023 à août 2024.
- un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

En parallèle, et pour répondre aux enjeux climatiques et d'épuisement des ressources, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été formulés à l'échelon mondial et national. Il s'agit de mettre en œuvre l'accord de Paris issu de la COP 21 et de répondre aux questions d'inégalité économique et de réduction de la pauvreté, d'accès à l'emploi, d'innovations, de consommation responsable, de justice et de paix car c'est ainsi que nous léguerons un monde meilleur aux générations futures.

Universels et interconnectés, ces objectifs constituent un cadre de référence pour agir, des outils de sensibilisation sur la responsabilité des entreprises, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi acteurs.



Vous retrouverez donc ces items tout au long de ce rapport, afin de faire le lien entre les actions réalisées par les deux collectivités et les ODD.

Vous retrouverez aussi tout au long de ce rapport 4 pictogrammes dont voici la signification :

LOI



OBJECTIFS à atteindre



PCAET



INDICATEURS



## SOMMAIRE

<b>I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>4</b>
A. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (C.O.T.) .....	4
B. BILAN DES EMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRES (BEGES) – LANCEMENT DE LA DEMARCHE .....	6
C. LES FLUX D'ENERGIE DU TERRITOIRE : DIAGRAMME DE SANKEY DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION .....	7
D. LES ECONOMIES D'ENERGIE .....	8
E. RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES.....	12
F. LA MOBILITE DURABLE.....	14
G. L'HABITAT DURABLE – LE NOUVEAU PLH 2023-2028 .....	19
<b>II. PRÉServation DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES .....</b>	<b>23</b>
A. PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES.....	23
B. ACCES A L'EAU SALUBRE ET L'ASSAINISSEMENT .....	29
C. L'URBANISME DURABLE.....	33
D. LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEURS .....	38
<b>III. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÉTRES HUMAINS ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS .....</b>	<b>41</b>
A. LE MIEUX-VIVRE ENSEMBLE.....	41
B. ACCES A LA SANTE .....	43
C. LES ASSISES DE L'ENVIRONNEMENT .....	45
<b>IV. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS - SOLIDARITÉ, PARTAGE, CITOYENNETÉ.....</b>	<b>46</b>
A. CENTRE DE RESSOURCE TERRITORIAL .....	46
B. ÉRADICATION DE LA PAUVRETE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE – LE SLIME + .....	47
C. L'INSERTION .....	48
<b>V. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES – ÉCONOMIE RESPONSABLE.....</b>	<b>51</b>
A. LA GESTION DES DECHETS DES MENAGES - NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES DECHETS .....	51
B. BILAN ANNUEL DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE .....	52
C. PARC AUTOMOBILE DE LA COLLECTIVITE .....	53
D. PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL .....	54
E. LE CENTRE MUNICIPAL DE RESTAURATION (CMR) : .....	55
F. POLITIQUE D'ACHAT DURABLE.....	56
<b>VI. EN SYNTHÈSE.....</b>	<b>58</b>

# I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



## A. Contrat d'Objectif Territorial (C.O.T.)

Le Contrat d'objectif territorial (COT) est un dispositif mis en place par l'agence de la transition écologique (l'ADEME) dans le but d'accélérer les changements de pratiques internes d'une collectivité pour réduire son impact environnemental et d'impulser ou de pérenniser une animation territoriale en ce sens.

Suite à l'approbation de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la Roche sur Yon Agglomération a signé fin 2022, avec l'ADEME, son « **Contrat d'Objectifs Territorial** » 2023-2027. Ceci dans le but de mettre en récit et d'animer son plan d'action.

La collectivité s'est donc lancée dans le programme **Territoire Engagé pour la Transition Ecologique** qui comprend 2 référentiels :

- Climat, Air, Energie (CAE)
- Economie Circulaire (ECi)



Les aides de l'ADEME liées au COT sont de 75 k€ en 2024 pour la première phase de diagnostic et plan d'action, puis jusqu'à 275 k€ en 2026 variable selon l'atteinte des objectifs.

Le chargé de mission COT, accompagné d'un auditeur de l'ADEME ont ainsi animé fin 2023 une vingtaine d'ateliers avec les différents services de la collectivité mais aussi des acteurs extérieurs impliqués dans les différentes thématiques. Les diagnostics ont aussitôt été travaillés pour aboutir à des programmes d'actions arrêtés par les instances délibératives de juin 2024.

### Programme d'actions CAE 2024-2028 :



## 9 engagements – 29 actions :



1. Gouverner la transition écologique – PCAET n°1
2. Adaptation du territoire au changement climatique – PCAET n°2 / 3 / 19
3. Garantir une trajectoire énergétique patrimoniale et poursuivre une ambition de qualité patrimoniale – PCAET n°2 / 3 / 8 / 17 / 19 / 24
4. Développer les énergies renouvelables sur le territoire – PCAET n°9 / 11 / 13 / 14
5. Développer une politique de sobriété en eau – PCAET n°16 / 17 / 18
6. Décarboner et apaiser les déplacements du territoire – PCAET n°28 / 29 / 30 / 32
7. Assurer une exemplarité de la collectivité en développant une culture interne sur les thématiques Climat-Air-Energie – PCAET n°10
8. Accompagner le territoire dans la transition écologique – PCAET n°1 / 7 / 22 / 23 / 24 / 25 / 27
9. Assurer une alimentation de qualité et ancrée sur le territoire – PCAET n°2 / 14 / 16 / 18 / 20 / 43 / 49 / 50 / 51 / 52 / 54 / 55

## Programme d'actions ECi 2024-2028 :



## 7 actions

1. Engager la gouvernance de l'économie circulaire
2. Elaborer et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
3. Développer la formation en interne et sur le territoire autour de l'économie circulaire dans le BTP et intégrer l'économie circulaire dans les marchés de travaux / programmation
4. Accompagner l'émergence des filières de réemploi des matériaux sur le territoire
5. Formaliser une politique d'achat responsable
6. Inclure l'économie circulaire et la transition écologique dans la stratégie de développement économique
7. Partager des bonnes pratiques et développement d'une culture commune des enjeux de transition écologique entre l'agglomération et les communes

## B. Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) – lancement de la démarche



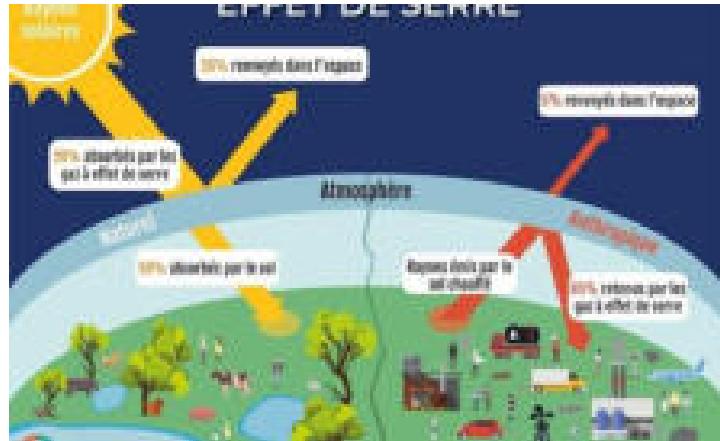
Le Bilan des Emissions des Gaz à Effets de Serre (BEGES) aussi appelé bilan carbone® est encadré par l'article L.229-25 du code de l'environnement. Il s'inscrit dans le plan Etat exemplaire. Il répond à 2 défis environnementaux : le réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles.

L'élaboration d'un bilan carbone permet aussi de quantifier les principaux leviers d'actions et de mettre en œuvre une politique de réduction d'émissions, d'être en capacité d'estimer et d'anticiper les risques liés à la dépendance aux énergies fossiles et à l'évolution de leur coût.

Un BEGES est une méthode d'analyse qui sert à estimer les émissions directes et indirectes de 6 gaz à effet de serre (GES) de l'activité d'une structure, traduites en « tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ».

On recense 6 GES différents :

- le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- le méthane (CH<sub>4</sub>)
- le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O)
- les hydrofluorocarbures (HFC)
- l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>)
- les perfluorocarbones (PFC)

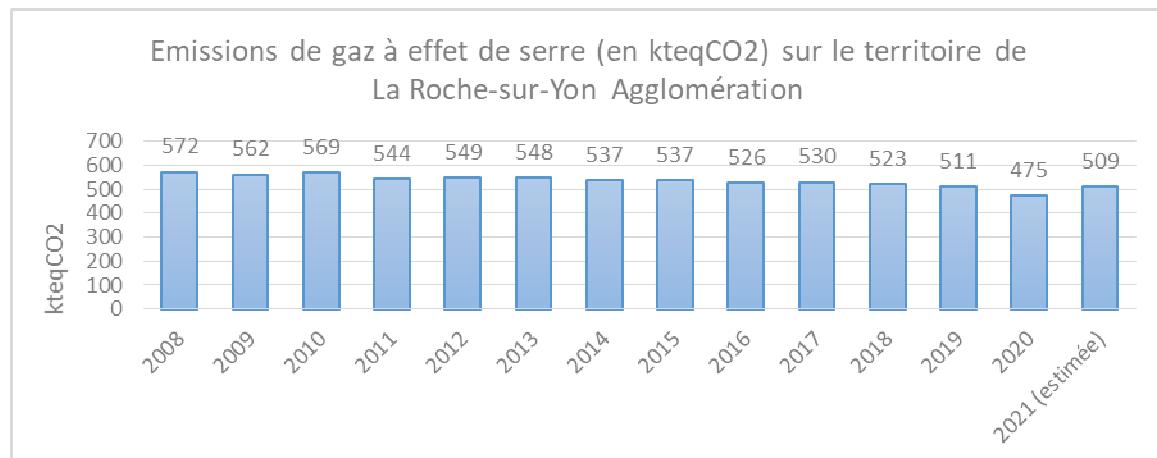


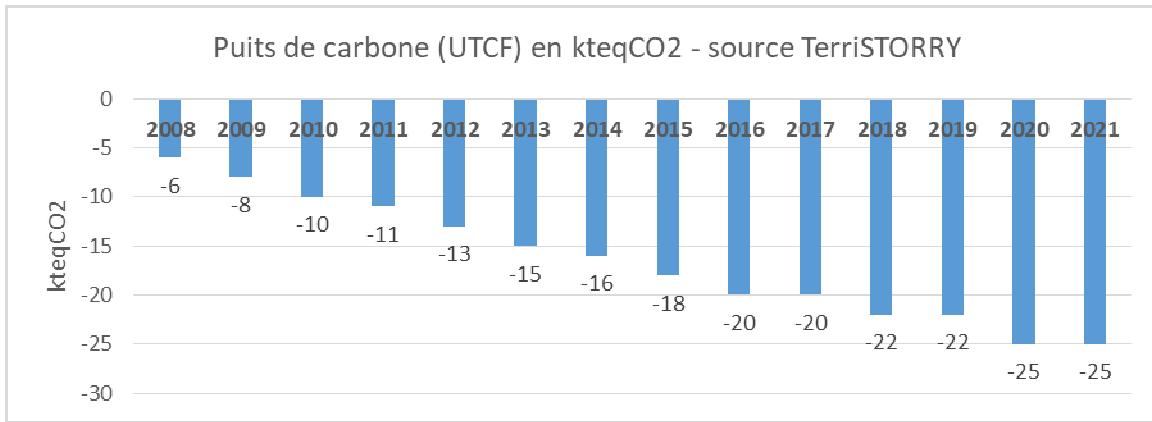
Le dispositif de bilan des gaz à effet de serre (BEGES) prévoit qu'entre autre les EPCI de plus de 50 000 habitants réalisent un bilan d'émissions de gaz à effet de serre et un plan de transition visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, présentant les objectifs, moyens et actions envisagés.

Les bilans BEGES doivent ainsi être mis à jour tous les 3 ans pour les collectivités territoriales, l'État et les établissements publics.

L'agglomération et la ville se sont lancées en 2024 dans un Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serres patrimoine et compétences, dont l'objectif est d'évaluer et de connaître les émissions de Gaz à Effet de Serres. En résumé, il fait référence au fonctionnement interne des deux collectivités et aux services qu'elles assurent à la population. Cette approche vise à estimer les émissions de gaz à effet de serre dues au fonctionnement des bâtiments, des infrastructures et des services fournis par la collectivité (par exemple, collecte et traitement des déchets, voirie, espaces verts...).

- Evolution 2008 - 2021 des émissions de gaz à effet de serre et des puits de carbone (en kteqCO<sub>2</sub>) sur le territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération. (Source: TerriSTORY)





Sources :

- Producteur des données : [Air Pays de la Loire - BASEMIS](#)
- Producteur de l'indicateur : [TEO](#)

Une diminution des émissions des GES plus forte en 2020 est due à la période COVID avec le confinement et l'arrêt de toute activité pendant plusieurs semaines. Les données 2021 affichent des valeurs relativement conformes aux objectifs fixés dans le PCAET.

Les données consolidées pour 2021 et 2022 ainsi que l'estimation pour 2023 seront fournis par Air Pays de la Loire en décembre 2024.

## C. Les flux d'énergie du territoire : diagramme de Sankey de La Roche-sur-Yon Agglomération

Un diagramme de Sankey est un diagramme qui permet de représenter des flux (énergie, matières...). Dans les diagrammes proposés par Air Pays de la Loire, il est répertorié les flux entre les productions d'énergies primaires et secondaires issues des Energies Renouvelables sur le territoire et les secteurs consommateurs d'énergie :

- **Energies primaires** : éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, pompes à chaleur (PAC) et le solaire thermiques,
- **Energies secondaires** : électricité produite, chaleur produite, combustibles produits,
- **Consommations d'énergie par type d'énergie** : chaleur, électricité et combustibles,
- **Secteurs consommateurs** : résidentiel, tertiaire, transport routier, agriculture, autres transports, industrie (hors branche énergie) et émetteurs non inclus.

Une grande partie de l'énergie consommée n'est pas produite sur le territoire et correspond aux «imports». Il s'agit notamment des carburants routiers, du gaz naturel, de l'électricité de réseau...

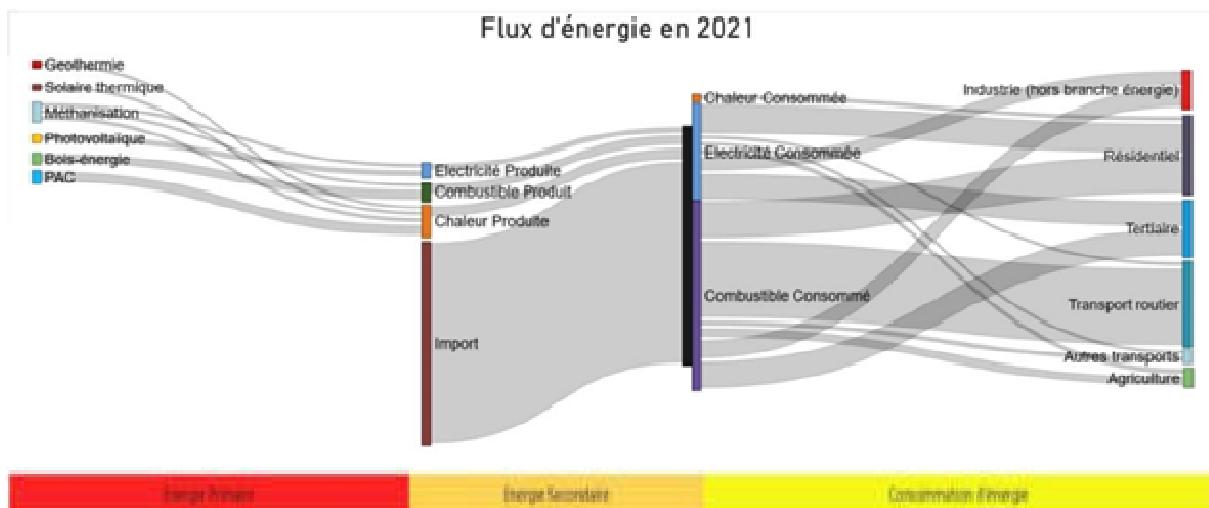


Diagramme de Sankey de La Roche-sur-Yon Agglomération - Source : BASEMIS® V7- Air Pays de la Loire

Aide à la lecture :

- La largeur des flèches est proportionnelle à la quantité de flux : plus la largeur d'une flèche est grande, plus le flux de matière ou d'énergie est important. L'attention de l'observateur est attirée sur les flux les plus importants.
- Les flèches indiquent les flux d'un point vers un autre.
- Les transferts majeurs au sein d'un système complexe sont visibles, ainsi que ses apports et ses pertes.

## D. Les économies d'énergie



La Loi de transition énergétique donne comme objectif une diminution des consommations énergétiques finales de 60% en 2050 par rapport à 2012 avec **un premier objectif pour 2030 de -40%** :



### 1. Les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux et intercommunaux



#### a) Le décret tertiaire et la rénovation énergétique des bâtiments

Depuis le 1er octobre 2019, avec la parution de son décret d'application dans le cadre de **la loi ÉLAN, le décret tertiaire** oblige les acteurs de l'immobilier tertiaire public et privé à engager des actions de performance énergétique.

Les services ont renseigné sur la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME :

- le patrimoine éligible à ce décret, soit 74 bâtiments pour nos 3 collectivités,
- les consommations de références,
- les consommations depuis 2020.

Le « point zéro » servant de référence pour arrêter une méthode de travail, a ainsi été établi l'hiver 2021-2022.

Ces objectifs sont indiqués dans la **fiche action n°7 du PCAET**.



**LES  
POINTS  
CLÉS**



La mise en œuvre du plan d'action permettant d'aboutir à ces objectifs de réduction de consommation d'énergie, comme par exemple des Isolations Thermique par l'Extérieur (ITE), des remplacements de menuiseries, des isolations de combles et vide sanitaire, des renouvellements de chaufferies existantes, des mises en place de régulations, des optimisations sur l'éclairage, des mises en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et sur les parkings (ombrières), etc..., se concrétise cette année par :

- La reprise des isolants et de l'étanchéité de la toiture de la Médiathèque Benjamin Rabier (toujours en cours),
- Une première phase de travaux au Groupe Scolaire Montjoie au niveau du périscolaire avec :
  - La rénovation de la salle de motricité et de la salle de jeux 1,
  - L'extension pour création de 2 salles de jeux supplémentaires,
  - L'extension pour création de sanitaires maternelles et élémentaires,
- Le remplacement de 2 chaudières au stade Henri Desgranges,

### b) Les Certificats d'économies d'énergie

La rénovation de nos bâtiments permet, grâce en partie à l'aide de l'Etat (Loi POPE de 2005), d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments (réduction des déperditions et maîtrise des factures d'énergie, gaz et électricité) et permet aussi d'obtenir une valorisation financière en Certificats d'Economie d'Energie (CEE).



Jusqu'en 2019 la prestation était confiée à un déléguétaire (Certinergy), ce qui a permis de valoriser 123 378 MWh Cumac en CEE (à un prix d'achat de 3,25 € TTC/MWh Cumac) pour un montant de 400 979 € TTC de prime pour nos collectivités ville et agglomération.

Depuis début 2020, la mission énergie de la direction Bâtiment valorise directement les opérations éligibles au dispositif en créant différents comptes (Ville, Agglo et CIAS) sur le registre national des certificats d'économie d'énergie EMMY. Le dépôt sur la plateforme permet d'obtenir une meilleure valorisation (fonction du cours du prix de marché des CEE).

Depuis 2020, 43 146 Mwh Cumac ont été valorisés représentant un montant de 308 835 € TTC.

### c) Maîtrise de la consommation d'énergie



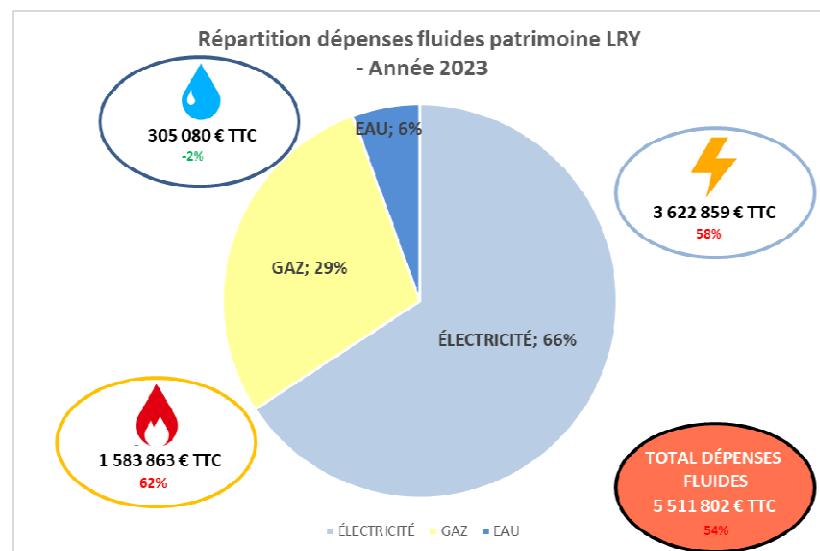
L'adhésion au groupement d'achat d'énergie du Sydev comme 95% des collectivités de Vendée, permet à la ville et l'agglomération de garder une relative maîtrise des coûts d'énergie dans un contexte géopolitique générant une forte hausse des prix.

Le marché a été attribué à Engie en 2021, pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, la réalisation de travaux d'améliorations énergétiques en maîtrise d'oeuvre interne ou externe, la programmation et le suivi à distance des installations techniques, sont autant de leviers qui permettent à notre collectivité d'améliorer sa maîtrise des différentes consommations d'énergie.

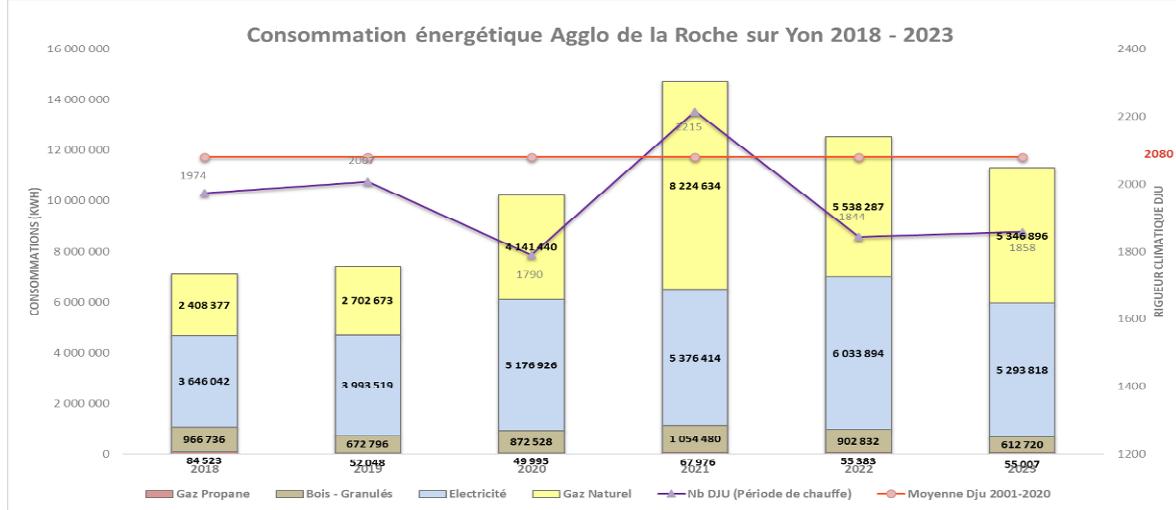
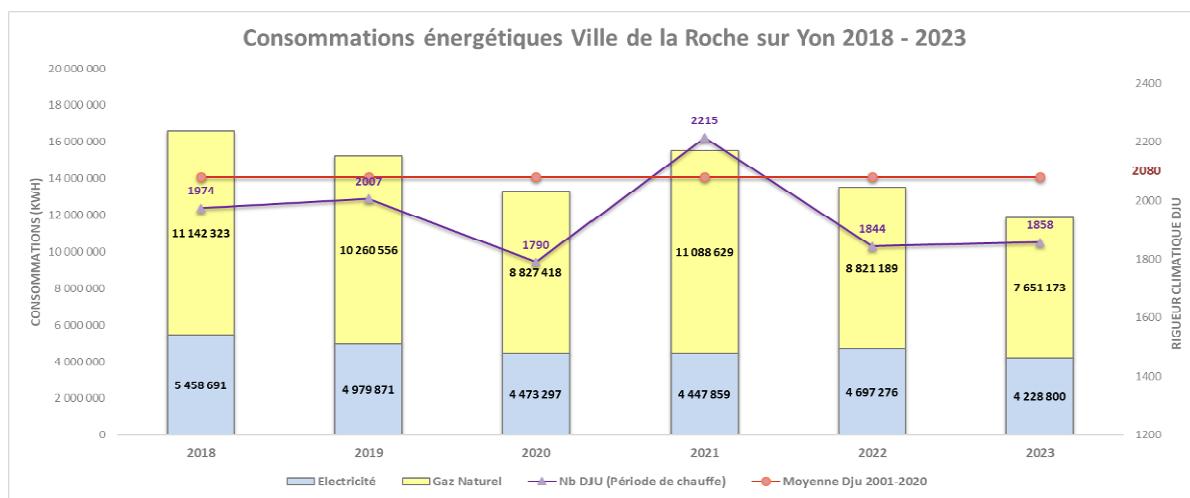
En 2023, les 189 bâtiments que comptent nos collectivités, ville, agglomération et CIAS, représentant 217 000 m<sup>2</sup>, ont consommé :

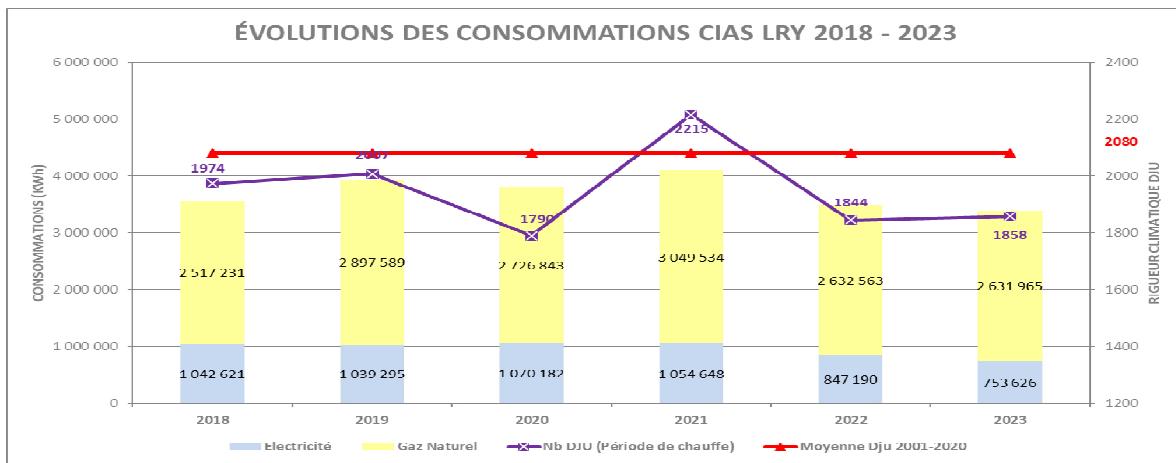
- **16 297 761 Kwh de gaz et combustibles** (soit 61% de la consommation totale) pour 1 583 863 € TTC.
- **10 276 244 Kwh d'électricité** (soit 39% de la consommation totale) pour 3 622 859 € TTC.

Les bâtiments de la ville, de l'agglomération et du CIAS ont aussi consommé **151 029 m<sup>3</sup> d'eau potable** pour 305 080 € TTC.

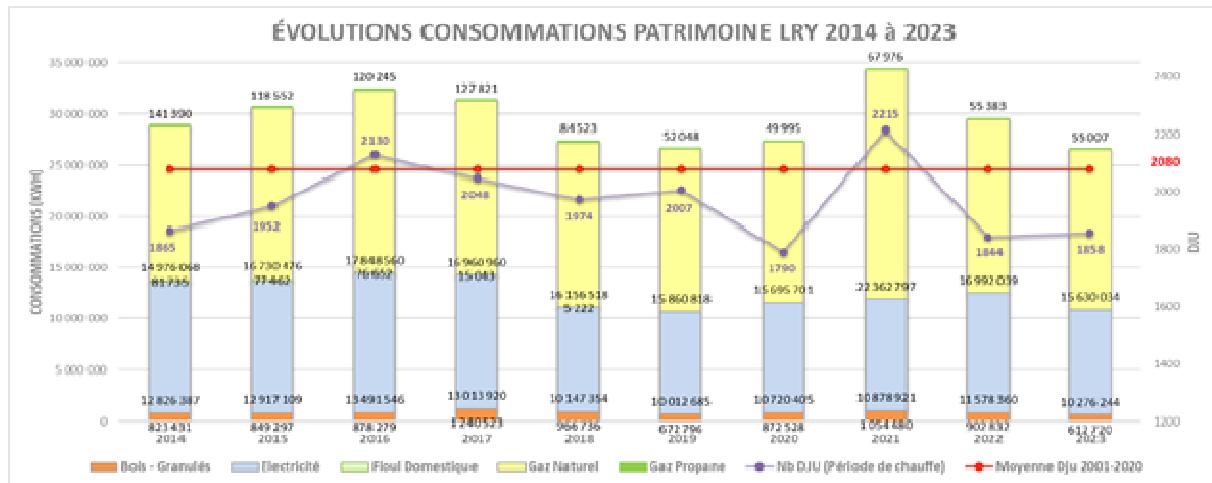


### Evolution de la consommation énergétique du patrimoine en KWh/DJU (2018-2023)





- DJU : degré Jours Unifiés = rigueur climatique



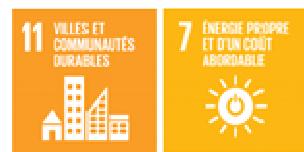
En 2021 constatation d'une augmentation de la consommation énergétique du patrimoine contenu de l'ouverture du nouveau complexe aquatique fin 2020.

A l'appui des graphiques précédents, l'hiver 2023 comme 2022 a été moins rigoureux qu'un hiver moyen (-9,2%).

Les consommations électriques du patrimoine ont diminué de -11 % pour l'année 2023, ainsi que les consommations de gaz de -8% pour cette même année.

## 2. Sobriété et efficacité de l'éclairage public

La fiche n°8 du PCAET est basée entièrement sur cette thématique.



L'objectif de la Loi de transition énergétique est de diminuer la consommation d'énergie finale du territoire de 50% en 2050 par rapport à 2012, avec un premier objectif intermédiaire pour 2030 de moins 20% et toutes les actions comptent.

Depuis 2015, la consommation électrique dû à l'éclairage public, l'éclairage des monuments et autres points festifs, est en baisse grâce à :

- la mise en service de luminaires LED (405 000 € d'investissement/an depuis 5 ans)
  - o 5 927 points lumineux sur 12 914 sont déjà équipés de LED soit 46% du parc,
  - o Pour le seul éclairage public, ce sont 5 164 points équipés de LED sur les 11 689 points existants soit 44% du parc,



- La réduction de l'éclairage public :

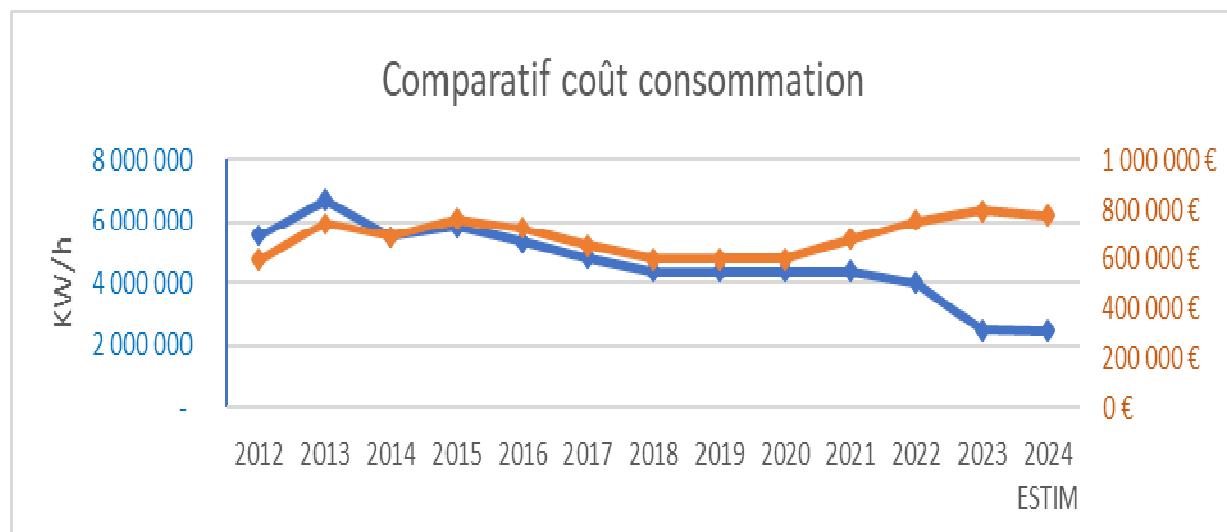
Du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie, la ville de la Roche-sur-Yon a décidé en 2022 de réduire les consommations en augmentant considérablement le nombre de candélabres éteints la nuit. Cela participe également à la réduction de la pollution lumineuse. Le régime de fonctionnement actuel est donc :

- extinction des zones pavillonnaires de 22 h 30 à 6 h 30,
- extinction des ZAE de 23 h à 5 h,
- Pentagone et voies principales en permanent.

Une adaptation de ces extinctions doit être mise en place pour la fin de l'année 2024.

La consommation en 2023 était de 2 494 MWh pour un montant de 794 840 € limitant ainsi à 5.29% l'augmentation des coûts de l'énergie. Sans action l'augmentation estimée aurait été de près de 67%.

Ce qui a permis de passer la consommation de 5,5 GWh en 2012 à 2,5 GWh en 2023 soit **une baisse de consommation de 56% : objectif atteint**.



## E. Recours aux énergies renouvelables

*Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.*

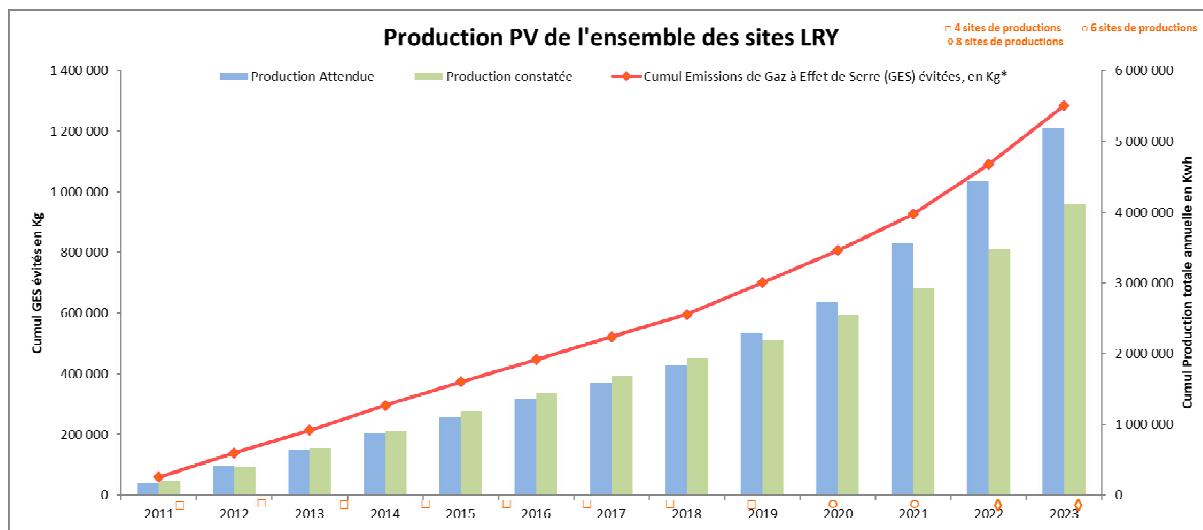


### 1. État des lieux de la production d'EnR sur le territoire

La Ville et l'Agglomération de la RSY continuent de développer une part grandissante de leur patrimoine en panneaux photovoltaïques (PV) notamment en partenariat avec Vendée Energie. C'est l'objet de la [fiche action n°9 du PCAET](#).

A fin 2023, le patrimoine en fonctionnement représente :

- 6 installations gérées par Vendée Energie : L'EHPAD St André d'Ornay, les groupes scolaires Moulin Rouge, Léonce Gluard, Angelmière et Pont Boileau, le Dojo,
- 2 installations gérées par la Ville/Agglomération : la recyclerie et enfin le complexe piscine patinoire.
- 751,6 kWc de puissance,
- 4 593 m<sup>2</sup> de surface de panneaux productifs,
- 731 894 kWh produit en 2023,
- 7.1 % de la consommation électrique des bâtiments de la collectivité, l'[objectif du PCAET est d'atteindre 100% en 2050](#),
- 1 106 108 € HT investis par Vendée Energie et 332 612 € HT par l'agglomération,
- 200 208 € TTC de redevances perçues depuis l'origine,
- 1 284 tonnes de GES (Gaz à Effet de Serre) évités depuis l'origine [hypothèse Sydev : 1 kWh = 0,3 kg CO<sub>2</sub>].



La production attendue correspond à une production théorique d'ensoleillement. L'année 2023 a été moins ensoleillée, ce qui explique l'écart entre la production attendue et la production constatée. La production constatée entre 2012 et 2023 est évaluée à + 10%.

## 2. Les projets d'EnR :

### a) Les projets en cours :

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Laënnec, 234 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture. La demande de raccordement électrique de cette installation est en cours auprès d'ENEDIS.

Plusieurs projets de panneaux photovoltaïques viennent d'être validés. Il s'agit de l'école Odette Roux à Aubigny, du foyer des jeunes à Landeronde et d'une centrale photovoltaïque au sol à la Chaize.

Un partenariat est engagé avec les associations RECIT et ELISE (première délibération en juin 2023) afin de monter des groupements citoyens et la sensibilisation autour de projets d'énergies renouvelables.



## b) Avancée du cadastre solaire

Un cadastre solaire est en cours de réalisation (avec le Sydev et Vendée Energie) et sera accessible en 2024 afin d'informer les yonnais du potentiel de développement du solaire de chaque habitation. C'est l'objet de la [fiche action n°13 du PCAET](#).

Un inventaire des parkings et bâtiments a été effectué par Géo Vendée (livré en début d'année) afin de recenser les sites soumis à la réglementation de solarisation.





## F. La mobilité durable

### 1. Liaisons douces réalisées ou en cours



#### a) Route de Beautour :

Dans la continuité de la liaison douce entre le quartier du Bourg-sous-la-Roche et le Lycée Nature réalisée en 2022 par la Ville de La Roche-sur-Yon, l'Agglomération, dans le cadre de son Schéma Directeur des Modes Doux, a finalisé en **juin 2024** un aménagement cyclable entre le Lycée et le Potager extraordinaire de Beautour. Cette nouvelle liaison cyclable structurante de **2 kilomètres** permet également de raccorder la zone d'activités Parc Eco 85 et sécurise les trajets domicile / travail.



Cette voie douce s'est rajoutée aux 24 km créés par l'agglomération depuis 2014 en renforçant le réseau cyclable existant et complète les liaisons entre les communes, objet de la [fiche action n°28 du PCAET](#).



#### b) Lieu dit La Clérissière :



Suite à la suppression du cheminement doux entre la commune de La Roche-sur-Yon et la commune des Clouzeaux dans le cadre de la réalisation du petit contournement sud, une nouvelle liaison douce a été réalisée par l'Agglomération au niveau du lieu-dit de la Clérissière avec la réalisation d'une passerelle pour franchir le cours d'eaux de l'Ornay et ainsi préserver la zone humide.



### 2. Mise en œuvre du Plan vélo ville

La mise en place des propositions du Plan Vélo validé fin 2022, toujours suivi par le comité du cycle (élus, membres d'associations du cycle, usagers, membres des conseils citoyens et techniciens) a consisté cette année en la réalisation des aménagements suivants :

#### a) Résorption de discontinuités structurantes :

- Boulevard Maréchal Leclerc partie Sud :** En novembre 2023 la piste cyclable a été **prolongée sur 110 mètres linéaires** sur la partie sud de l'axe en face de la Gendarmerie. L'objectif était de raccorder les futurs aménagements modes doux en cours de réalisation sur la rue Roger Salengro. Cet axe permet de rejoindre la piste cyclable départementale de Coëx et de connecter l'ensemble des quartiers du Nord-Ouest de la ville (Maison Neuve des Landes, Mon Repos, le complexe sportif des Terres Noires...) au centre-ville.



**>> Perspectives :** la partie nord sera aménagée pour connecter la piste de Coëx au reste du réseau de la ville et résoudre définitivement la discontinuité cyclable sur cette voie.



- **Rue Gaston Ramon** : la prolongation de la piste cyclable sur la rue Ramon jusqu'au Boulevard des Belges a été finalisée en Novembre 2023. Elle se compose d'une piste cyclable bidirectionnelle de **630 mètres linéaires** et de la **sécurisation du carrefour avec le boulevard des Belges** par la mise en place de giratoires expérimentaux ayant vocation à être pérennisés. Cette voie est bordée par de nombreux équipements publics générateurs de déplacements (Collège Nicolas Haxo, Maison de Santé, Multi accueil...).

- **Rue Roger Salengro** : la requalification complète de la rue a été réalisée entre septembre 2023 et Juillet 2024. Le projet intègre la création d'une piste cyclable bidirectionnelle qui se poursuit jusqu'au Pont Morineau, soit **750 mètres linéaires** d'aménagement. Ces travaux ont permis la résolution d'une zone cyclable accidentogène et d'une discontinuité cyclable sur une voie structurante de première priorité identifiée au plan vélo.

#### b) Zone cyclables accidentogène – sécurisation de points noir



- **Place de la Vendée** : l'élargissement des passages de l'ilot au niveau du carrefour avec la rue Raymond Poincaré a été réalisé en juillet 2024. Les feux ont également été modifiés comme convenu lors de la réunion de concertation avec le Comité du cycle.



- **Boulevards du Pentagone (Angleterre, Aristide-Briand et Etats-Unis)** : dans le cadre de la rénovation du revêtement de la chaussée des boulevards du Pentagone par le Département de la Vendée, la Ville de La Roche-sur-Yon a rénové les marquages de bandes cyclables en élargissant celles-ci à 1,90 mètres marquage inclus soit **2,3 kilomètres réalisés**.
- **Rond-point Duchesne de Denant** : travaux de sécurisation de la branche du giratoire réalisés en Novembre 2023.
- **Rond-point rue Philippe Lebon / Rue des Bazinières** : les pistes cyclables bidirectionnelles sécurisées créées en même temps que le giratoire en septembre 2023 viennent se raccorder aux aménagements cyclables sur chaussée déjà existants sur la rue Philippe Lebon. Cet aménagement sécurise et fluidifie la circulation. Il accompagne ainsi l'évolution future de la zone des Flâneries.

#### c) Abris vélos à proximité des équipements sportifs

Sur la fin d'année 2023, la Ville a déployé 9 nouveaux abris vélos (74 places) à proximité des équipements sportifs. Ce déploiement s'inscrit dans les objectifs indiqués au Plan vélo 2022-2034 et de la [fiche PCAET n°28](#).

Les sites de déploiement sont les suivants :

- Impasse Joseph Guillemot / Judo Club Yonnais
- Boulevard Réaumur / Stade Henri Desgrange
- Impasse René Caille / Salle Jean Garcette
- Rue Gaston Ramon / Salle Nicolas Haxo
- Rue de Marengo / Complexe Sportif Rivoli
- Complexe sportif des Terres Noires / Terrain de rugby Yonnais



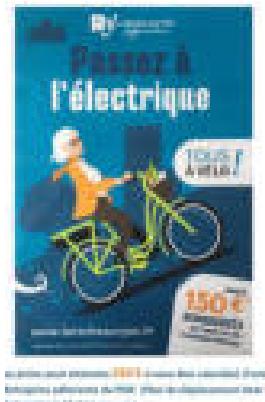
- Complexe sportif des Terres Noires / Salle Philibert Pelé
- Stade de Saint-André d'Ornay
- Salle de l'Angelmière

### 3. Subventions VAE

L'Agglomération accorde une subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique pour les Agglo Yonnais qui font l'acquisition de leurs vélos chez un vélociste partenaire du territoire. C'est l'objet de la [fiche action n°30 du PCAET](#) Les modalités d'attribution ont évolué.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- Seuls les vélos à assistance électrique neufs d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € TTC sont subventionnés,
- L'aide est passée à 100 € forfaitaire pour les agglo Yonnais et à 200 € forfaitaire pour les salariés d'une entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises). Pour les vélos cargo et adaptés, l'aide est de 400 €.



**En 2023 : 37 000 €** (soit 1 500 € de plus qu'en 2022) ont été versés pour

- 219 dossiers VAE (255 en 2022),
- 4 dossiers Vélo adapté (type tricycle) (3 dossiers en 2022),
- 20 dossiers Vélos cargos (comme en 2022).

### 4. Le plan de déplacements inter-entreprises (PDIE)


Nous sommes aujourd'hui à 51 adhérents : entreprises, associations, administrations yonnaises engagés dans cette démarche et à avoir signé la « Charte d'engagements du PDIE » dont 5 nouvelles entreprises en 2023 – COOP – ADECCIA – Arcade Cycles – CER France – Covap.

### 5. Education aux risques routiers

Depuis la création de la Communauté de Communes en 1994, l'éducation aux risques routiers constitue l'une de ses compétences essentielles. Ses actions éducatives sont multiples : intervention en direction des écoles, collèges ou instituts médico-éducatif.



L'enseignement dispensé par les Animateurs d'Education Routière est conforme aux objectifs et les contenus sont définis par le Bulletin Officiel de l'Education Nationale 40/2002, dans le cadre de l'APER (attestation de 1<sup>ère</sup> éducation à la route). Il est complémentaire du travail transdisciplinaire effectué par les enseignants.

L'objectif est de permettre aux enfants d'acquérir, **les connaissances, les compétences et les attitudes** nécessaires pour être capable de circuler en tant que :



- Piéton,
- Passager du véhicule,
- Rouleur, (utilisateur de deux roues et plus : rollers, trottinettes, vélos...)

afin qu'ils deviennent des usagers autonomes, respectueux des autres et conscients des enjeux de mobilité durable.

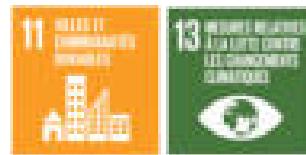
- 50 écoles (23 sur la ville – 27 sur la couronne),
- 8 collèges publics/privés,
- 4 instituts médico-éducatifs ;
- 6 200 élèves du primaire sensibilisés aux risques piétons, passagers et cyclistes,
- 3 900 élèves de cycle 3 sur la circulation à vélo, à raison de 6 séances pratiques dont 1 en milieu ouvert (CM2),
- 1 200 collégiens sensibilisés à la sécurité dans

les transports scolaires et à l'utilisation des EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé : exemple trottinettes...)

Par ailleurs en 2023 :

- 24 agents de la collectivité ont suivi la formation éco-conduite et prise en main d'un véhicule électrique.
- 16 classes de CM2 ont pu bénéficier du Savoir Rouler à Vélo au cours de l'année scolaire.

## 6. L'évolution et adaptation du réseau de transports publics



### a) La Délégation de Service Public (DSP) Transport Publique : Réseau Impulsyon

La Roche-sur-Yon Agglomération a signé une convention de DSP, pour l'exploitation du réseau Impulsyon avec la société « Compagnie des Transports du Yonnais », filiale du groupe RATP DEV, pour une durée de 7 ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2023. L'année 2022 a marqué le début de la procédure de renouvellement de la DSP pour une durée de 10 ans (1er janvier 2024 – 31 décembre 2033) et une approbation en conseil communautaire le 27 juin 2023.

En 2023, le réseau Impulsyon c'est :

- 3.23 millions de voyages ;
- 7 752 abonnés ;
- 2.46 millions de kilomètres ;
- 1.65 millions d'euros HT de recettes commerciales ;
- Un parc de 54 bus, 2 navettes, 4 véhicules légers pour le Transport à la Demande et 3 cars.

 Pour réduire encore l'impact carbone du transport sur le territoire, la collectivité s'est engagée dans un verdissement de la flotte de véhicules. Ceci fait l'objet de la [fiche action n°31 du PCAET](#). Depuis 2018, 100% des nouveaux bus achetés pour renouvellement de la flotte, rouent à l'énergie verte et locale. Sur 55 bus au total, deux sont électriques, trois rouent au GNV et 2 à hydrogène Vendéen vert et local (une première mondiale !) dont un arrivé en 2022. Par ailleurs, 100% des bus sont accessibles (bus à plancher bas avec palette pour fauteuil), dont 2 bus articulés. Alors que



93% des quais sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Avec cette nouvelle DSP, la marque Impulson devient la marque ombrelle de toutes les mobilités.

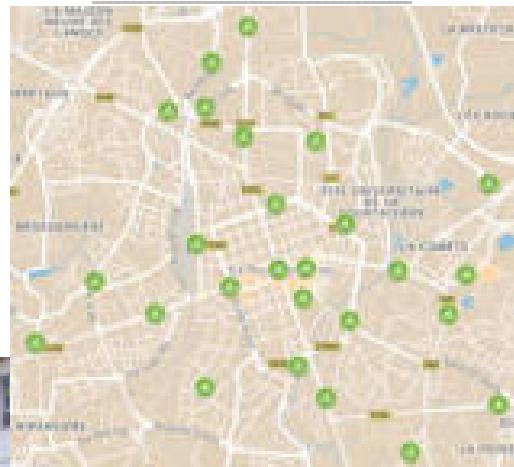
Le 15 décembre 2023, 3 nouveaux services sont lancés :



Un nouveau réseau de Vélos en Libre-Service (VLS). Celui-ci se compose de 28 stations.

En complément, 79 stations de trottinettes en libre-service PONY ont été déployées début 2024.

Ces deux dispositifs permettent de répondre à des usages et des usagers différents. Il s'agit d'une offre de mobilité complémentaire au service de transports en commun.



**Le Groupe RATP implante sur le site ATINEA** (ex. Michelin) le centre de formation RATPDev dédié à la maintenance des bus Hydrogène, mais également le démonstrateur ad hoc sur les nouvelles énergies (électricité, H2 et GNV), en présence du PDG du Groupe RATP.

A partir du 1er janvier 2024 : la ligne de bus IMPULSYON s'étend sur le territoire de Vie et Boulogne. Cette expérimentation fait suite à la délégation de compétence de la Région vers LRSY Agglomération.

### b) Transport scolaire

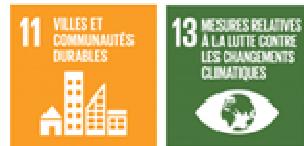
Dans le cadre du marché de transport scolaire qui va durer 7 ans, de 2021 à 2028, le choix a été fait de retenir le prestataire Sovetours qui proposait une variante avec 12 cars fonctionnant au GNV : un carburant plus propre émettant moins de CO<sub>2</sub> que le gasoil.

**En 2023**, le transport scolaire représente :

- **2 488 élèves transportés** chaque jour par les cars de La Roche-sur-Yon Agglomération vers leurs établissements scolaires : 251 élèves de maternelle et de primaire, 1 739 collégiens et 498 lycéens, avec 314 points d'arrêts répartis sur 302 circuits scolaires.
- Un parc de 51 cars. Près d'un tiers d'entre eux roulent au BioGNV (Gaz naturel pour véhicule) et s'avitaillent à la station multi-énergies de La Roche-sur-Yon.

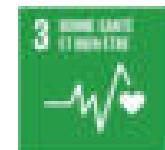
## 7. PADAM : Plan d'Amélioration des Déplacements des Agents Mutualisés

L'animation du PADAM a permis cette année :



- Le suivi et renouvellement de la flotte VAE et trottinettes électriques sur les différents sites de la collectivité.
- L'organisation de sessions de formation et de sensibilisation à l'usage des VAE et trottinettes électriques.
- La mise en place d'une « brigade de jardiniers à vélo » avec acquisition de 3 vélos électriques spécifiques pour le transport de charge et de matériel.

## 8. Les déplacements domicile – travail des agents Ville-Agglo-CCAS



### a) Subvention abonnement transport en commun (train-bus)

Tous les agents Villes-Agglo-CCAS bénéficient du remboursement de 75% de leur abonnement mensuel pour leurs trajets domicile-travail en train ou en bus.

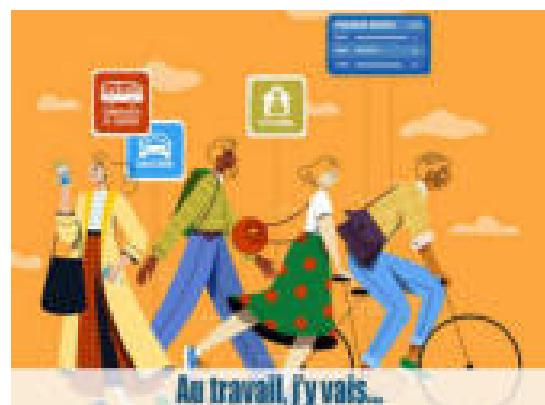
En 2023, 132 agents (Ville Agglo et CCAS confondus) ont bénéficié d'une aide au transport pour un montant total de 24 052 €.

Il s'agit des remboursements de location de vélo (annuelle ou courte durée) ou des remboursements d'abonnement au transport public.

### b) Forfait Mobilité Durable

Au 1er juillet 2023, le **Forfait Mobilité Durable** a remplacé l'IKV (Indemnité Kilométrique Vélo). Ce nouveau dispositif financier d'aide aux déplacements durables prend en compte, outre le vélo ou le VAE, le covoiturage mais aussi les nouveaux EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé) tel que les trottinettes, mono-roues et autre gyropodes... ou encore les véhicules à faibles émissions en service d'autopartage. Ceci devrait permettre d'inciter encore plus d'agents à opter pour un mode de déplacement doux pour leurs trajets domicile-travail et ainsi augmenter le nombre de bénéficiaires. Cette action fait partie de la [fiche PCAET n°30](#).

En 2023, 118 Forfaits mobilité durable ont été versés aux agents pour un montant de 20 000 €.



## G. L'habitat durable – Le nouveau PLH 2023-2028

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 définit 4 grandes orientations stratégiques pour réaliser 5 560 logements sur 6 ans (dont 1 725 logements sociaux) :

- Accompagner la transition écologique et climatique de l'habitat,
- Garantir l'accès au logement abordable,
- Diversifier la réponse aux besoins en logement et hébergement,

- Garantir la qualité du parc existant.

La première orientation stratégique du PLH se décline par plusieurs actions :

- Sobriété/EVITER : Maîtriser la programmation à un juste niveau de production pour répondre aux besoins,
- Efficacité/REDUIRE : Augmenter la densité des nouveaux projets (de 25 à 40 lgts/ha selon les communes en extension) et la part d'habitat collectif/intermédiaire, orienter la programmation vers des plus petites typologies (réduire la surface de logement/habitant), accompagner la rénovation des passoires énergétiques,
- Adaptation/COMPENSER : Stimuler la production d'habitats bioclimatiques, veiller à la végétalisation des nouveaux projets.

## 1. Les aides aux propriétaires privés



Objet de la fiche PCAET n°23, l'accompagnement et les aides à la rénovation du logement privé de l'Agglomération ont été renforcés, envers tous les publics. **Le guichet unique de l'habitat** informe, oriente et propose un dispositif complet d'accompagnement technico-financier pour les ménages, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs.

Les financements mobilisables sont ceux de l'ANAH mais également ceux de l'Agglomération. Le guichet unique oriente également vers les autres financeurs (Région, Ma Prime Rénov, CEE...).

En 2023, ce sont 2 757 contacts qui sont gérés par le Guichet unique de l'habitat, en moyenne 230 chaque mois. 241 rendez-vous avec un thermicien ont été organisés et 353 diagnostics réalisés à domicile (dont 64 visites pour du maintien à domicile).

**227 logements rénovés en 2023, ayant générés 6 210 770 € de travaux et 2 024 733 € de subventions accordées aux propriétaires :**

- dont 1 497 099 € engagés au titre de crédits délégués de l'ANAH.
- 527 634 € au titre des crédits propres répartis entre 370 634 € pour des aides à la rénovation et 157 000 € pour la prime BBC.

**En 2023, 1 € de subvention a généré 3,07 € de travaux réalisés par des artisans du territoire.**

## 2. La politique de peuplement – attribution logements sociaux

Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, le législateur a renforcé le rôle des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) en matière d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat, qu'ils définissent eux-mêmes sur leur territoire.

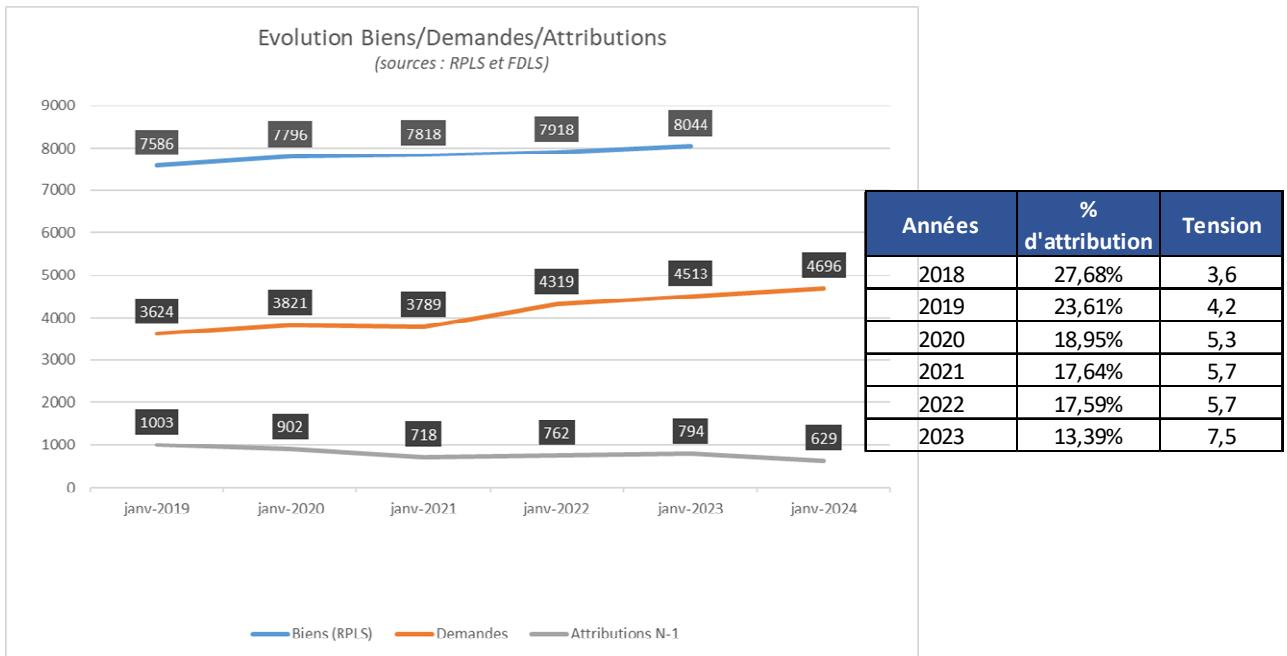


### a) Les objectifs et résultats en matière d'attribution

Le nombre de biens livrés depuis 2019 continue de progresser mais ne permet toujours pas d'absorber la demande de logement social toujours plus importante. Le nombre d'attributions ne retrouve pas son niveau de 2018 (1003) ou encore 2019 (902).

En 2023, 13.39 % des demandes étaient suivies d'une attribution, contre 27,68 % en 2018.

Davantage de demandes pour moins d'attributions implique donc une tension plus forte sur le marché locatif social, rendant plus longue la possibilité de se voir attribuer un logement social. La tension est de 7.5 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, contre 3.6 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit une tension qui a plus que doublé en 6 ans.



### b) L'attribution par quartiles<sup>1</sup>



#### Les demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile



La Loi LEC<sup>2</sup> impose que 25% des attributions puissent être réalisées hors QPV<sup>3</sup> au bénéfice des demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile, soit les demandeurs les plus pauvres. Pour rappel, les seuils des quartiles sont définis par arrêté ministériel et correspondent pour 2023 aux Revenus par Unités de Consommation annuels suivants :

1 <sup>er</sup> quartile	2 <sup>e</sup> quartile	3 <sup>e</sup> quartile
10 155 €	13 728 €	18 012 €



Pour atteindre cet objectif de 25%, les membres de la CIL<sup>4</sup> ont défini dans la CIA<sup>5</sup> des objectifs graduels annualisés, répartis sur une période de 13 ans (2017-2030). Ainsi, il avait été proposé d'atteindre l'objectif de 19% des attributions du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV en 2023. Cet objectif n'a pas été atteint puisqu'il est de 18.3% en 2023. La réalisation de cet objectif de logement du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV stagne depuis plusieurs années.

Années	Attributions 1 <sup>ers</sup> quartiles hors QPV	Attributions tous quartiles hors QPV	%
2023	80	438	18.3 %
2022	122	628	19.4%
2021	111	605	18.6%
2020	103	519	19.8%
2019	131	694	18.9%
2018	84	724	12.0%

<sup>1</sup> Quartile : les demandeurs sont répartis dans 4 catégories ou quartiles suivant leurs ressources. Les demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile sont ceux qui ont les plus faibles ressources

<sup>2</sup> LEC : loi « égalité et citoyenneté » adopté par le Parlement, le 22 décembre 2016

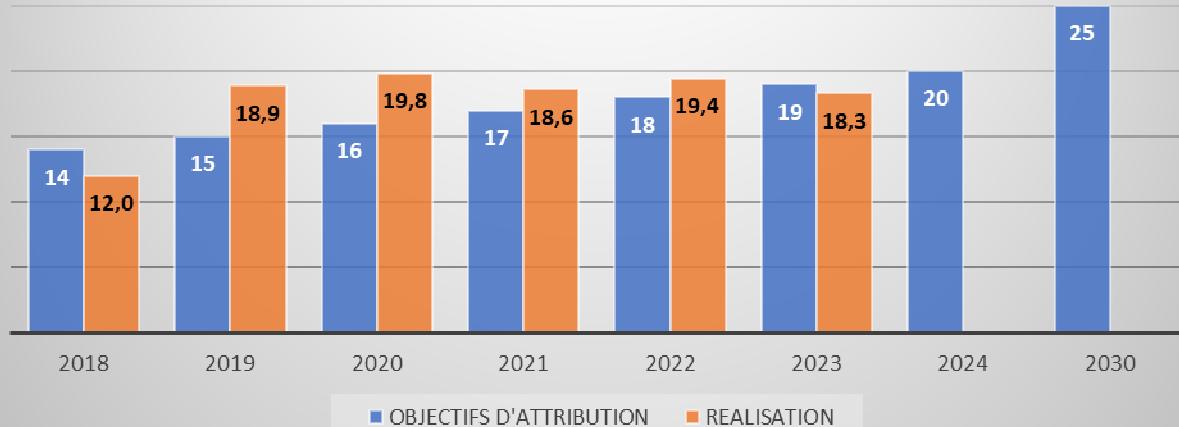
<sup>3</sup> QPV = Quartiers Prioriaires de la Ville, soit sur La Roche-sur-Yon : Jean-Yole Pyramides, Vignes aux Roses, Liberté-Zola

<sup>4</sup> CIL : Conférence Intercommunale sur le Logement

<sup>5</sup> CIA = Convention Intercommunale d'Attribution

## Attributions du 1er quartile HORS QPV en %

(source : FDLS)



### Les demandeurs du 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartile.



La Loi LEC impose aussi de consacrer 50 % des propositions d'attributions annuelles de logements en QPV aux demandeurs des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartile. Avec 86.32% de propositions d'attributions en 2023, les objectifs sont atteints même si on redescend à 76.4% si on regarde les propositions d'attributions acceptées par les demandeurs.



### c) La demande de logement social au niveau du CCAS



Le CCAS accompagne des demandeurs sans logement, ou vivant dans un logement inadapté aux ressources ou à la situation familiale. Cette demande de logement social augmente, dûe à la tension immobilière. En 2023 cela représente:

- 3 865 demandeurs sur le territoire de La Roche-sur-Yon (soit 225 de plus qu'en 2022)
- 18 mois de délai moyen d'attribution sur l'agglomération (11,5 en 2018)



### d) L'accès au logement des publics prioritaires et relevant du Droit Au Logement Opposable (DALO)



La loi LEC impose enfin des obligations d'attributions à chaque réservataire, aux collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux pour le relogement des publics prioritaires relevant du contingent préfectoral ou du DALO. L'Etat doit consacrer la totalité de ses réservations à ces publics (100% des 25%). Action logement et les autres réservataires doivent en consacrer 25%, et même chose pour les bailleurs sur leur parc non réservé. Soit un total d'attribution aux publics prioritaires, répartis entre les réservataires (Etat, Action Logement en Vendée) et les bailleurs de 42,5%.

Il convient de préciser que les objectifs de relogement en faveur des publics prioritaires sont calculés pour chaque bailleur hors mutations internes, relogements dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou de lutte contre l'habitat indigne, hors vente et logements étudiants le cas échéant.

En 2023, les objectifs chiffrés sont atteints sur le territoire, avec un taux de 58.6% et ce, malgré la tension du marché.

## 3. Les aides sur le parc public

Le Programme local de l'habitat 2023-2028 a fixé un objectif de production de 1 460 logements locatifs sociaux à produire sur la durée du PLH (selon l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et

Renouvellement Urbain), soit 26% de l'offre totale de logements. Ceci représente une moyenne de 243 logements locatifs sociaux par an.

Cet objectif correspond aux logements agréés ayant bénéficié d'une décision de financement ou d'un conventionnement Anah.

En 2023, ce sont 305 agréments qui ont été accordés (logements financés en PLAI, PLUS, PLS et PSLA/BRS).

Le montant total des aides accordées s'élève à 1 148 472 €, dont :

- 394 500 € d'aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- et 753 972 € de crédits Etat délégués.



## II. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### A. Protection de la faune et de la flore terrestres

#### 1. Opération « 100 000 arbres pour demain »

Le projet de la Roche-sur-Yon Agglomération et de ses communes adhérentes a débuté en 2021 et s'étend jusqu'à 2026. Il accompagne la prise de conscience de l'importance du rôle majeur de l'arbre dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité ; il rend compte de la forte mobilisation en faveur de la transition écologique. Cette action fait l'objet de la [fiche action PCAET n°20](#).

Fin juin 2024 le compteur affichait : **75 904 recensés** dont **62 657 plantés** et 13 247 promis.

L'hiver 2023-2024 a été riche en actions de plantations; elles ont consisté notamment en :

- Des plantations dans **9 communes de l'agglomération** principalement à l'occasion du dispositif d'aide de la Région « 1 Naissance - 1 Arbre »
- Des plantations avec les scolaires à la Roche-sur-Yon, du CP à l'université, pour exemples :
  - 1 vingtaine d'étudiants du BUT génie écologique de l'IUT ont planté une haie bocagère au bord de l'Yon de 200 jeunes plants issus des prélevements dans les boisements à proximité. Le chantier collectif agglo a prélevé les plants et a aidé les étudiants à planter.
  - Plantations citoyennes de haie et arbres tiges sur un terrain de loisirs en cœur de quartier avec 3 classes du GS Laennec et un groupe d'écodélégués du lycée Rosa parks.





- Une plantation d'un bosquet bocager de 400 végétaux sur la ZA de Beaupuy 4 **avec les entreprises** France Express, SAS Atlantique et SAS Bourgoin. Les entreprises ont financé les végétaux et ont planté le



jeudi 25 janvier 2024.

Le projet s'est monté avec le chantier collectif agglomération qui a prêté main forte et la Ligue de l'Enseignement qui a sensibilisé les salariés aux aménités des plantations.

- **La campagne « les jeunes pousses ».** A l'occasion de l'ouverture d'un bureau d'Etat civil au CHD de La Roche-sur-Yon, les parents habitants le territoire de l'agglomération peuvent obtenir un arbre lors de la déclaration de leur enfant. Le choix leur est donné soit de planter à leur domicile, soit sur l'espace public. Lancé en octobre 2023, cette campagne a bénéficié à une quarantaine de familles (dernière distribution de végétaux en février 2024)
- **Des plantations sur le domaine privé, chez les agriculteurs/propriétaires terriens en partenariat avec la Fédération des chasseurs.** Cette 3<sup>e</sup> année de partenariat vient de nouveau conforter cette très précieuse collaboration avec une augmentation de 32% du nombre d'arbres plantés sur la Roche-sur-Yon entre 2022 et 2023 !

**>> Perspectives :** plusieurs projets sont déjà programmés pour l'hiver prochain :

- de nouvelles plantations citoyennes et scolaires
- la continuité des dispositifs « jeunes pousses » et de « 1 Naissance-1 Arbre » avec la Région
- Nouveau partenariat avec la fédération de chasse pour 2 ans avec La Roche-sur-Yon.
- Projets des communes.

## 2.

### Territoire Engagé pour la Nature – TEN



« Territoire Engagé pour la Nature » est un dispositif national décliné par les régions qui vise à soutenir financièrement les projets permettant de protéger et développer la biodiversité. Avec son programme d'actions TEN 2023-2026, contribuant à [fiche action n°21 du PCAET](#), validé en conseil d'agglomération le 14 avril 2023, la Roche-sur-Yon Agglomération accompagne les communes du territoire dans leurs initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité. Un chargé de mission a donc été recruté, en octobre 2023, pour la mise en œuvre de ce programme. Une lettre d'information envoyée aux acteurs et financeurs du TEN rend compte des avancées concrètes des actions. Ces actions sont financées par la Région des Pays de la Loire, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental de Vendée et les Fonds européens. Il en ressort :

Un panel de 20 actions très diversifié :

- Connaissance
- Planification
- Etude
- Travaux
- Gestion
- Sensibilisation

Les divers milieux à forts enjeux révélés dans le Portrait de Territoire traités dans le TEN :

- Les cours d'eau et milieux aquatiques
- Les écosystèmes bocagers
- Les zones forestières
- La nature en ville.

## Quelques exemples d'actions mises en œuvre :

### FOUGERÉ : Zone humide et protection d'une espèce de libellule

Dans une parcelle forestière communale, la commune de Fougeré a cherché à favoriser l'accueil d'une espèce de libellule en danger, la Leucorrhine à large queue, en réalisant une zone humide forestière. Le profil en pente douce de cet espace doit permettre l'installation d'une végétation favorable à l'accueil de cette libellule et à toute une faune associée. Un panneau d'information sera prochainement installé.



### THORIGNY : La coulée verte du Guérineau valorisée

La commune de Thorigny travaille pour permettre le retour d'espèces rares ou protégées tout en offrant un nouveau lieu de promenade aux habitants. Un diagnostic écologique avait permis d'identifier plusieurs espèces patrimoniales à préserver, comme le Campagnol amphibia, en restaurant une zone humide en lieu et place d'un ancien plan d'eau. Un chantier préparatoire a été réalisé fin 2023 par les élèves du lycée Nature (débroussaillage, trouée paysagère, haie sèche). En 2024, d'autres élèves du lycée élaboreront un Plan guide avec une phase diagnostic et une phase chantier en 2025 (démantèlement de la pêcherie et de la digue, signalétique pédagogique...).



### LYCEE DE LATTRE DE TASSIGNY : Des « tondeuses » vivantes au lycée

Dans le prolongement de son projet campus vert, le lycée de Lattre de Tassigny a créé une zone d'éco pâturage. Depuis 2023, cinq brebis Landes de Bretagne s'occupent de « tondre » près de 5 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts chaque année. Ce mode d'entretien permet de préserver et de développer la biodiversité, de fertiliser le sol de façon naturelle, de lutter contre les espèces invasives et de préserver des races anciennes.



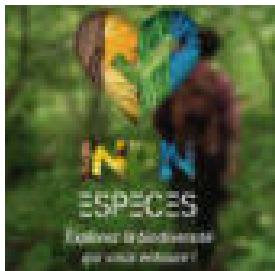
Le personnel du lycée a déjà constaté une biodiversité beaucoup plus riche (en papillons, oiseaux et écureuils), une diminution des nuisances sonores (moins d'engins bruyants) et le caractère apaisant de la présence animale sur les lycéens.

### AUBIGNY-LES CLOUZEAUX : Le sentier de la Girouardière, dit le « Triton »

La vallée de la Girouardière est une coulée verte de la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux. Après un travail de la LPO Vendée et des élèves du Lycée Nature qui a révélé les différents biotopes le long d'un parcours en boucle défini par un groupe de travail (Conseil des Sages, élus de la commune, LPO Vendée), la commune a procédé à l'installation de panneaux d'informations à caractère pédagogique pour sensibiliser les usagers aux différents éléments du bocage : le corridor, les arbres en têtards, la prairie, le chemin creux, la mare.



### 3. Atlas de la biodiversité communale (ABC)



L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un dispositif qui établit une photographie de la biodiversité à un moment donné pour la valoriser et s'en servir pour alimenter la réflexion, notamment sur les projets d'aménagement du territoire. La réalisation de l'ABC de la ville de la Roche-sur-Yon a été confiée à la LPO Vendée. Les citoyens ont pu également contribuer lors d'inventaires participatifs (avec l'application pour smartphone « INPN Espèces »). Fin mars 2024, une synthèse de l'Atlas a été présentée aux partenaires.

La compilation de l'ensemble des observations naturalistes du territoire communal représente 107 000 observations soit :

- 872 espèces floristiques
- 280 espèces de champignons.
- 1 542 espèces faunistiques :



On dénombre :

- **9 espèces en danger critique d'extinction** (LR PDL 2014) dont 4 à forte priorité régionale :

- **Le Butor étoilé** (*Botaurus stellaris*), espèce inscrite à la DO1 et à priorité régionale très élevée pour la nidification ;
- **La Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*), espèce à priorité régionale élevée pour la nidification ;
- **Le Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*), espèce à priorité régionale élevée pour la nidification ;
- **La Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*), espèce à priorité régionale élevée pour l'hivernage.

- **11 espèces classées en danger** (LR PDL 2014) dont 5 à forte priorité régionale :

- **Le Bouvreuil pivoine** (*Pyrrula pyrrula*), espèce à priorité régionale élevée pour la nidification ;
- **La Guifette noire** (*Chlidonias niger*), espèce inscrite à la DO1 et à priorité régionale élevée pour la nidification ;
- **Le Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*), espèce à priorité régionale élevée pour la nidification ;
- **Le Tarier des près** (*Saxicola rubetra*), à priorité régional élevée pour la nidification ;
- **L'Oie cendrée** (*Anser anser*), espèce à priorité régionale élevée pour l'hivernage.

Analyse conclusive apportée par l'ABC : dans les buts en 1er lieu de préserver la biodiversité et en 2nd lieu de stocker le carbone, il est important de concentrer les actions futures de préservation sur les habitats déterminants, à fort potentiel écologique comme :

- Les mares et les étangs oligo-mésotrophiles,
- Les prairies para-tourbeuses ou les pelouses,
- Les autres milieux à tendance oligotrophe (landes et pelouses sèches à humides).

Ces habitats sont riches et abritent pour la plupart une biodiversité remarquable. Ils sont également en régression à l'échelle nationale, conséquence de l'anthropisation (urbanisation, infrastructures linéaires de transport, creusement de plans d'eau, eutrophisation et mise en culture.) (Dortel, comm. pers).

**>> Perspectives** : lancement d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (récolte des données existantes, complément avec les associations naturalistes locales, analyses des données et croisement du dossier avec le PLUi).

#### 4. Eco-pâturage

Remis en place l'année dernière, l'éco-pâturage est une alternative naturelle à l'utilisation des outils mécaniques de débroussaillage, il présente :

- ✓ Des vertus environnementales: préservation de la biodiversité, fertilisation des sols, démarche de réduction de CO<sub>2</sub>
- ✓ Des bienfaits sociaux: vecteur de liens, atout pédagogique...
- ✓ Un gain financier: matériel, temps agents...



Les prestations sont réalisées par des entreprises et des exploitants agricoles locaux, avec : 50 à 60 moutons de race rustique au minimum 8 mois sur 12 sur les secteurs du territoire + 2 vaches pie noires Bretonnes depuis août 2023

Les prairies affectées à la ville et à l'agglomération représentent un total de 15ha. Il s'agit de :



- Alluchon,
- Moulin sec,
- Cimetière de la Péronnière,
- ZAE Belle place,
- ZAE les Ajoncs,
- Domaine de la Brossardière,
- Lotissement la Maison neuve des landes,
- Vallée de l'Ornay,

Coût global ville + agglo : 13 650 € TTC

#### 5. Des actions de sensibilisation à la biodiversité et aux bonnes pratiques



##### a) Programme d'animation biodiversité grand public « Ma ville Nature saison 5 »



La 5<sup>e</sup> édition de Ma Ville Nature s'est déroulée de novembre 2023 à septembre 2024, en cohérence avec quelques thèmes des assises de l'environnement (énergies renouvelable, nature en ville, ressource en eau et ambiance nocturnes) : Repas à la ferme, Arbres (connaissance et plantations citoyennes), Jardins, Insectes, Biodiversité, Eau (connaissance, renaturation et désimperméabilisation), Oiseaux.

**28 animations** proposées dans différents lieux de la Ville : Maisons de quartier, médiathèques, parcs et bords de l'Yon, fermes des environs...

D'autres animations complémentaires ont été intégrées au programme, comme la Nuit de la Chouette ou la Nuit de la Chauve-souris.

**Environ 350 personnes, depuis la petite enfance jusqu'aux adultes** (un nombre en légère diminution du fait notamment du printemps pluvieux où plusieurs animations ont dû être annulées).

Une grande variété d'animations pour tous les goûts et les publics : sorties naturalistes, fresques de la biodiversité et du climat, animations en crèches et avec le relais assistantes maternelles, conférence, ciné-débat, ateliers pratiques autour du jardin, animations familles en médiathèques, visites de fermes...

### b) Mon quartier espace de biodiversité

« Mon Quartier Espace de Biodiversité » est un projet expérimental local porté par la Ligue de l'Enseignement de Vendée qui vise à favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité par la sensibilisation et la mise en place d'actions concrètes autour de la biodiversité ordinaire en ville et du lien ville campagne. Le projet s'inscrit dans une dynamique collective avec la LPO Vendée, et Terre des Sciences. Financé par l'OFB, il vise à rendre les habitants des quartiers prioritaires de la ville acteurs d'initiatives sur les enjeux de biodiversité.



En 2024 notamment, un parcours biodiversité a été mis en place avec des habitants de la Vigne aux Roses.

### c) Sensibiliser les acteurs de l'aménagement – acculturation des services aux enjeux biodiversité

Depuis 5 ans, les agents du service Nature en Ville participent à des formations de reconnaissance et gestion de la flore locale pour le fleurissement dans l'espace urbain et les cimetières.

Cédric Perraudeau, botaniste yonnais, dispense toutes les informations de reconnaissances des plantes ainsi que leurs usages permettant aux agents de parfois donner du sens à la sélection de certaines plantes. Cyrillle Chauvet, jardinier botaniste à la Chapelle Palluau, met en pratique l'utilisation des plantes sauvages dans les espaces publics. Le CAUE 85, Vendée Eau et La Roche-sur-Yon Agglomération organisent ces sessions.



En 2024, plus de 19 agents de l'agglomération ont pu suivre ces ateliers, outil de culture commune pour mieux accompagner et intégrer la flore spontanée dans l'entretien des espaces publics.



## B. Accès à l'eau salubre et l'assainissement



### 1. Une nouvelle station d'épuration (STEP) communautaire à La Roche-sur-Yon pour 2027

Construite dans les années 1970, la station d'épuration de Moulin-Grimaud est aujourd'hui vieillissante et ne permet plus d'assurer une qualité optimale du service public d'assainissement. C'est pourquoi l'Agglo-Yonnais a fait le choix d'investir près de 80 millions dans la construction d'une nouvelle station d'épuration, plus performante et adaptée aux besoins des Agglo-Yonnais.

#### a) Premières actions de la concertation continue

Suite à la concertation menée début 2023 et conformément aux engagements de La Roche-sur-Yon Agglo-Yonnais, le **dossier de consultation des entreprises intégrant le bilan de cette concertation** a été lancé au printemps 2023.

Il s'agit d'un Marché Public Global de Performance (MPGP) ce qui permet d'associer l'exploitation et la maintenance à la conception-réalisation des prestations de travaux, de fournitures et/ou de services, afin de remplir des objectifs chiffrés de performance.

Suite à l'attribution du MPGP en mars 2024, l'Agglo-Yonnais a répondu aux premiers engagements en matière de concertation continue notamment en :

- **Rendant public le projet retenu** à l'issue de la procédure de marché public global de performance par la tenue d'une réunion publique le 11 juin 2024.
- **Poursuivant l'information sur le projet, via le site internet** du projet qui est maintenu, et qui a fait l'objet d'une actualisation le 27 juin 2024 pour intégrer les modalités de la concertation continue.
- **Poursuivant le dialogue par la mise en place du comité de suivi du projet**, qui s'est réuni pour la 1ère fois le 4 juin 2024.
- Ce comité associe les parties prenantes : riverains, associations, acteurs économiques et élus.

#### b) Présentation du projet retenu

Les élus de La Roche-sur-Yon Agglo-Yonnais ont fait le choix d'investir près de 80 millions dans la construction d'une nouvelle station d'épuration dont le projet retenu correspond aux objectifs suivants :

- Répondre au vieillissement des installations existantes
- Améliorer la qualité des rejets
- Adapter le dimensionnement aux besoins
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement
- Anticiper les évolutions réglementaires
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise



#### Une installation fiable, performante & pérenne

La nouvelle station permettra de répondre aux futures normes environnementales et sanitaires, ainsi qu'aux besoins à venir de La Roche-sur-Yon Agglo-Yonnais. Elle traitera les eaux usées de 3 communes (La Roche-sur-Yon, Aubigny-Les-Clouzeaux et Mouilleron-le-Captif), avec une capacité pouvant atteindre 120 000 équivalents habitants (contre 83 300 équivalents habitants actuellement). Sa conception permettra même de pouvoir étendre sa capacité à 160 000 équivalents habitants dans la même emprise foncière.

Cette future installation se veut performante et de haute qualité environnementale au service de la transition écologique pour traiter les eaux usées, éliminer tous types de polluants y compris les micro-plastiques, traiter les sables, la qualité de l'air, tout en valorisant l'énergie des boues d'épuration et en générant de nouvelles sources d'énergies renouvelables (biométhane, solaire, électricité verte). Les

performances de traitement des eaux seront supérieures aux normes sanitaires avec près de 90% des micro-plastiques qui seront éliminés par la station.

### Une installation à la pointe de la sobriété énergétique



La nouvelle station d'épuration sera également exemplaire en matière énergétique et participera à la décarbonation du territoire. Elle sera dotée de technologies éprouvées, sobres en matière de consommation et permettra une valorisation énergétique optimale des boues issues de l'épuration des eaux usées, grâce à une **unité de méthanisation**. Le biométhane ainsi produit

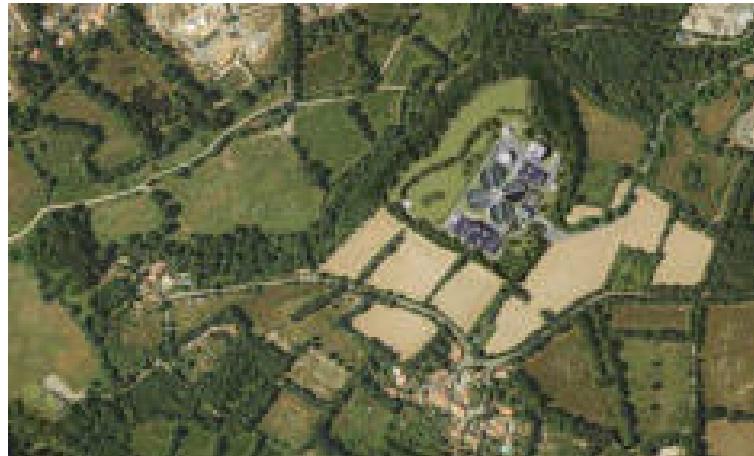
fournira jusqu'à 4 800 MWh, équivalent à la consommation de 2 000 foyers. Le potentiel énergétique complémentaire des boues séchées sera pleinement valorisé par une unité de valorisation énergétique qui sera construite sur le site et qui permettra d'apporter la chaleur nécessaire au fonctionnement du process, ainsi qu'au chauffage des bâtiments.

**2 100 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques et une turbine sur l'eau traitée produiront** également jusqu'à 370 MWh par an, autant d'énergie qui ne sera pas prélevée dans le réseau d'électricité soit l'équivalent de 120 foyers.

### Une installation et une vitrine pédagogique au cœur de l'environnement

L'intégration paysagère et le caractère pédagogique de la future station d'épuration sont également des éléments clés du projet. L'installation compacte, qui n'occupera que 50% du nouveau site, préservera plus de 2 hectares de biodiversité, comprenant des arbres, des haies vives, un verger et un jardin de pluie, afin de protéger les espèces existantes.

Nichés au cœur d'un écrin végétal, les bâtiments, grâce à une architecture soignée, et l'aménagement paysager adjacent, se fondront harmonieusement dans la topographie du site. Pour leur construction, des matériaux écoresponsables et de proximité seront privilégiés, et les toits recevront des panneaux photovoltaïques.



Au-delà de son intégration paysagère, la station d'épuration sera également conçue comme une véritable vitrine pédagogique de l'assainissement. Elle sera aménagée pour accueillir le public et sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la transition écologique. Grâce à des circuits pédagogiques, les visiteurs pourront découvrir les coulisses du traitement de l'eau et explorer la biodiversité du site.

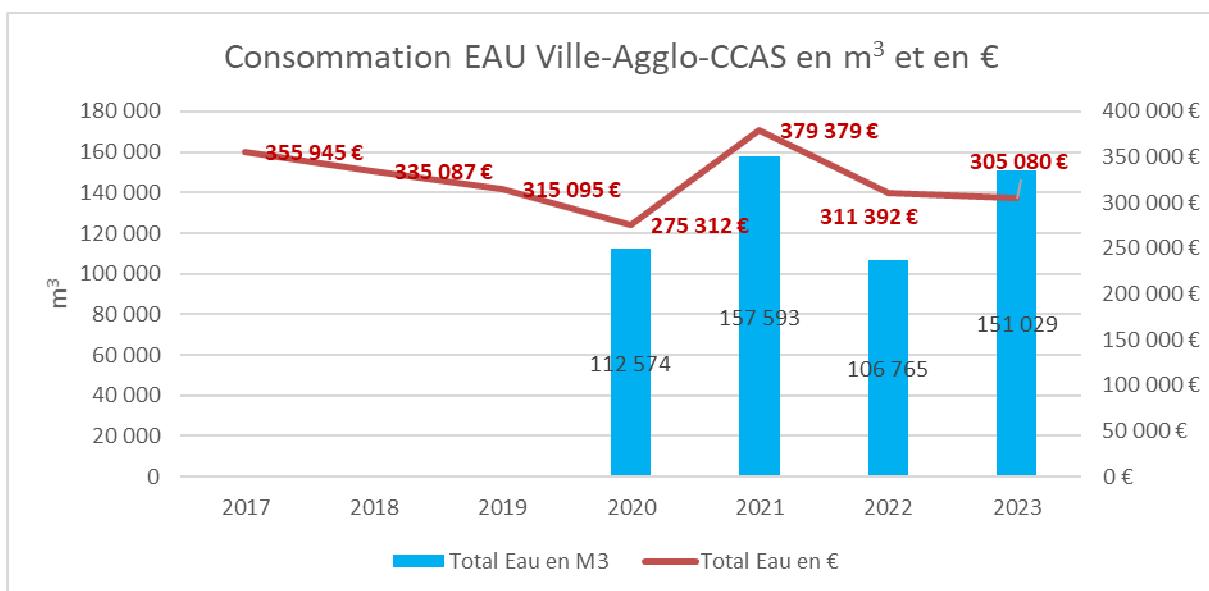
Le démarrage des travaux est prévu dernier trimestre 2025 pour une mise en service de la nouvelle installation fin 2028.

### Chiffres clés :

- Capacité de la nouvelle station : 120 000 équivalents habitants (extensible à 160 000)
- Production d'énergie verte : 5 170MWh/an

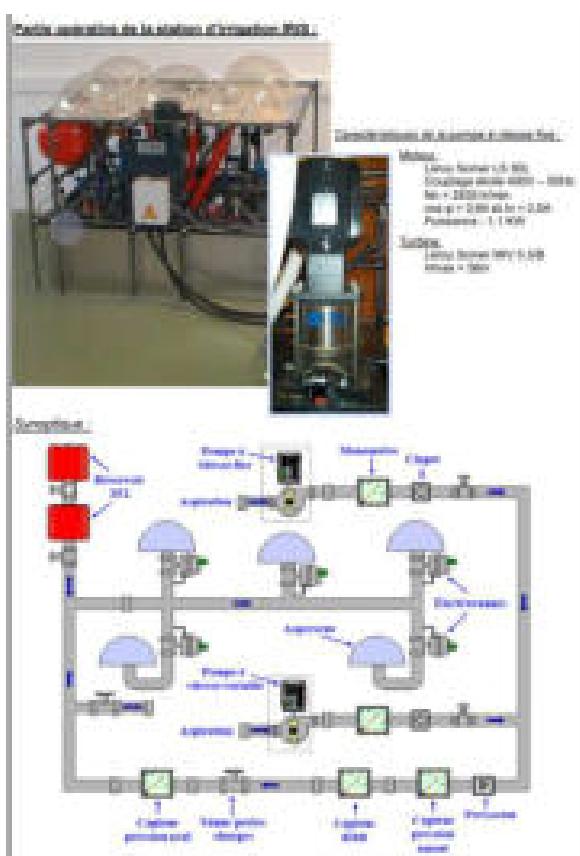
## 2. Optimiser la facture et la consommation d'eau

Le suivi de cet indicateur fait parti de la [fiche action PCAET n°18](#). L'analyse de l'ensemble des factures d'eau de tous les bâtiments de nos 3 collectivités s'illustre par le graphique suivant :



Cette consommation ne prend pas en compte les forages ni tous les équipements de récupération d'eau de pluie pour lesquels il n'y a pas de compteur.

### a) Optimisation de la consommation en eau pour l'arrosage des terrains de sport herbés.



La ville a signé, en 2021, avec le lycée De Lattre une convention qui a pour objet l'optimisation de la consommation en eau pour l'arrosage des terrains de sport herbés. En effet, l'entretien des 15 terrains de sport herbés de la ville nécessitent un arrosage d'environ 5.000 m<sup>3</sup> d'eau par an et par terrain. La ville a donc cherché à faire des économies.

Ce projet a pour principale orientation le développement durable et pour accentuer cette vocation, il fait intervenir la technologie des objets connectés. Les élèves ont élaboré, sur 2 ans, un système de gestion d'arrosage économique qui a été mis en place sur l'un des terrains du stade Henri-Desgrange. Cet équipement permet la programmation du cycle d'arrosage, la surveillance de la pelouse et le pilotage direct ou à distance à partir d'un ordinateur ou d'un téléphone portable. L'automate imaginé suspend l'arrosage en cas de pluie ou lorsque le terrain est suffisamment humide, ou lorsque le robot tondeuse est en fonctionnement. Ce projet a permis une économie d'eau de 30 %, selon les relevés de compteur, soit une économie de 1 000 à 1 500 m<sup>3</sup> d'eau par terrain sur une année moyenne.

Le second projet, initié en 2023/2024, concerne l'arrosage des Terres Noires, notamment les terrains de Pelé et d'EDF. Également développé

en collaboration avec le lycée Delattre, ce système repose sur le même principe et permet une réduction de la consommation d'eau de 30 à 40 %, tout en diminuant le temps nécessaire pour ajuster l'arrosage en fonction des conditions météorologiques et de l'humidité du sol.



Enfin, depuis 2023, un programmeur connecté pour chaque massif floral a été déployé, avec une centralisation des données via un HUB installé sur l'église Saint-Louis. Ce système, contrôlable à distance via un ordinateur ou un smartphone, utilise des sondes d'humidité pour n'irriguer, par goutte-à-goutte, que la quantité d'eau nécessaire, ce qui génère d'importantes économies d'eau et de temps. Pour l'instant, ce dispositif couvre le périmètre allant du château du Plessis à la place Jacques Chirac. Les premiers retours sont encourageants : les plantes souffrent moins d'un excès ou d'un manque d'eau, et les équipes sur le terrain réajustent les programmations.

économies d'eau et de temps. Pour l'instant, ce dispositif couvre le périmètre allant du château du Plessis à la place Jacques Chirac. Les premiers retours sont encourageants : les plantes souffrent moins d'un excès ou d'un manque d'eau, et les équipes sur le terrain réajustent les programmations.

**>> Perspectives :** Le stade Jules Ladoumègue sera bientôt géré de la même manière, avec pour ambition d'étendre ce système à l'ensemble de la ville. L'objectif est de préserver la qualité des végétaux tout en diminuant la consommation de la ressource en eau.



### 3. L'amélioration des milieux aquatiques – continuité trame bleue – gestion des cours d'eau

L'agence de l'eau, la région et le département de la Vendée ont élaboré un outil de financement, le Contrat Territorial Eau, permettant de programmer de façon efficace les travaux améliorant la qualité de l'eau des rivières du Territoire. Ceci fait l'objet de la [fiche action PCAET n° 16](#). L'agglomération continue son programme d'action 2022 à 2027 sur l'Yon et l'Ornay. En 2024, des aménagements sur l'Yon qui n'étaient pas tout à fait fonctionnels ont été repris à savoir : Moulin frais en bas de la Vigne-aux-roses à la Roche-sur-Yon et le bras de contournement du moulin de Rambourg à Nesmy. Les poissons vont maintenant pouvoir parfaitement circuler.



En aval du barrage de Moulin Papon un fossé busé a été ouvert ; celui-ci a maintenant le même fonctionnement qu'un cours d'eau à l'air



libre avec des méandres.

A Venansault, sur le Guyon, un autre cours d'eau prioritaire de l'agglomération, des travaux vont s'engager pour préparer les chantiers 2024 et 2025 et effacer un petit seuil créé par un clapet. Ce seuil n'était pas un gros obstacle à l'écoulement mais créait un risque sérieux de pollution aux hydrocarbures car les systèmes hydrauliques étaient encore présents.

## C. L'urbanisme durable

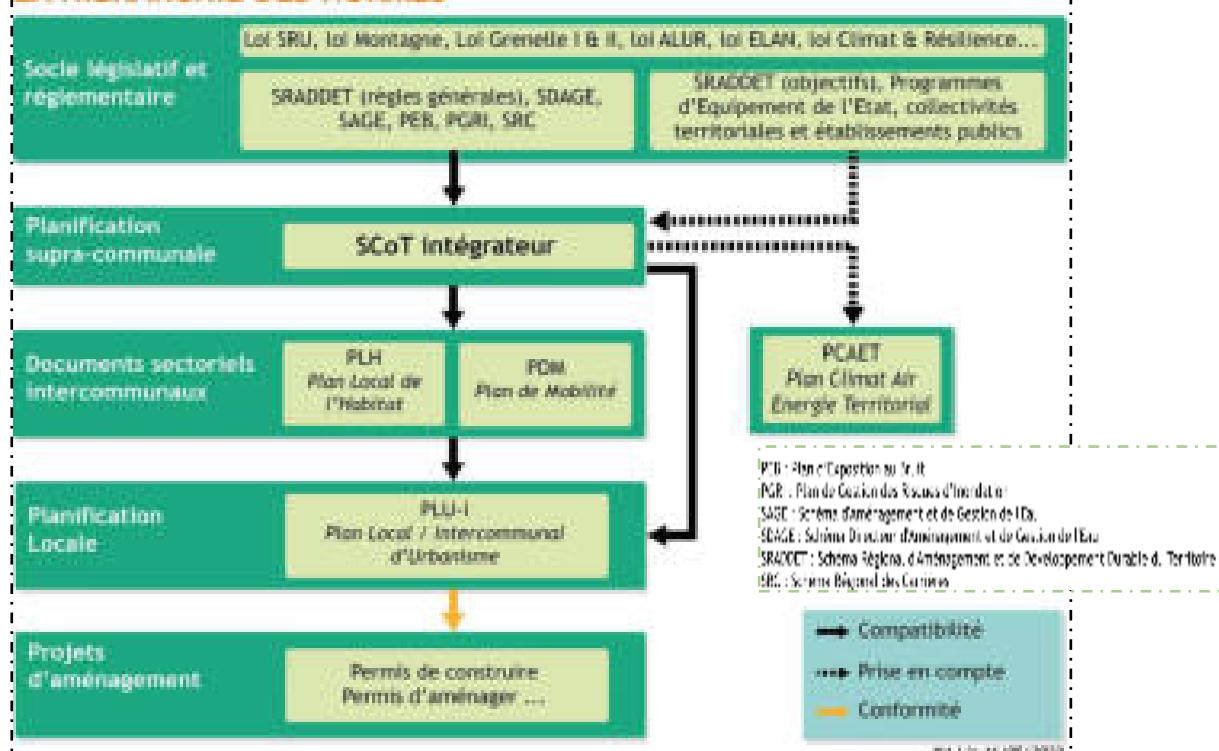


### 1. Vers l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Par délibération du 26 mars 2024, La Roche-sur-Yon Agglomération a prescrit l'élaboration de son PLUi et a proposé de le construire à partir des objectifs suivants :

- Traduire et spatialiser le projet de territoire 2020-2030 mettant en avant les besoins de mutualisation et une nécessaire solidarité entre les territoires.
- Co-construire le PLUi avec les communes en veillant à préserver la diversité du territoire.
- Répondre aux obligations législatives et aux objectifs des documents supra-communaux

#### LA HIERARCHIE DES NORMES



- Répondre de manière satisfaisante à la tension démographique sur l'Agglomération, en tenant compte des besoins des populations les plus fragiles notamment.
- Traduire la stratégie de développement économique contribuant à l'attractivité du territoire.
- Permettre la revitalisation des bourgs et encourager les modes de déplacements actifs et la mobilité durable à travers la recherche d'une proximité habitat / emploi / commerce / service.
- Assurer le maintien d'une activité agricole locale et diversifiée.
- Rechercher la mise en œuvre d'un territoire résilient face au changement climatique.
- Répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique, en préservant notamment les trames vertes et bleues du territoire et également à travers une réflexion sur les déplacements.

Ainsi, les 3 piliers du développement durable, social, économique et environnemental, constituent la ligne directrice pour élaborer le PLUi.

Pour les atteindre, le PLUi s'attache à respecter les objectifs fixés par les différentes lois et notamment la Loi Climat et Résilience qui fixe aux collectivités celui du ZAN : vers la sobriété foncière.

Atteindre le "zéro artificialisation nette" en 2050 et réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en 10 ans (article 191 de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).

Le zéro artificialisation nette (ZAN) est une notion définie initialement dans le Plan Biodiversité de 2018. Le ZAN répond aux problématiques de sol qui sont la conséquence de l'extension urbaine et de la stratégie de construction en périphérie des grandes villes.

La notion est apparue face au constat de l'augmentation accrue de l'artificialisation des sols, qui augmente plus rapidement que la population, par les opérations d'habitat, d'activités, d'équipements publics et des infrastructures de transport. Le Ministère de la Transition Ecologique estime la perte de 20 à 30 000 ha /an de sols agricoles, naturels et forestiers qu'il convient de réduire à l'horizon de 2031 de moitié puis de stopper en 2050.

Pour autant, le ZAN ne signifie pas l'arrêt de toute construction mais nécessite de construire autrement. Il est nécessaire notamment de mobiliser les surfaces déjà imperméabilisées/artificialisées, les immeubles vacants, les dents creuses, les friches et de densifier et renaturer.

#### Quelques définitions :

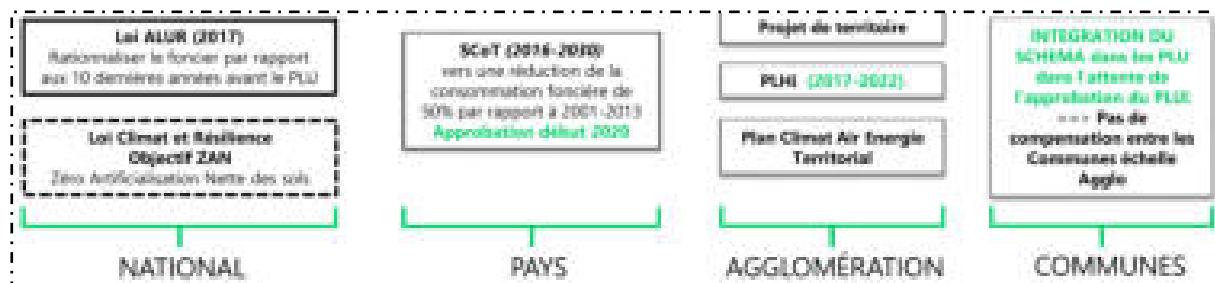
- **L'artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
- **La renaturation** d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.
- **L'artificialisation nette** des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatés sur un périmètre et sur une période donnée.

 **Au niveau de l'Agglomération, la consommation future 2021 - 2031 ne devra pas dépasser 314,5 ha afin de respecter la réduction de 50% de la consommation foncière observée sur les 10 dernières années.**

Les communes ayant révisé ou étant en cours de révision de leur PLU dont Thorigny, La Ferrière, Mouilleron le Captif, La Roche-sur-Yon, Venansault, Aubigny-Les Clouzeaux et La Chaize le Vicomte, ont d'ores et déjà appliqué cette règle de réduction des 50%.

L'Agglomération, afin de respecter cet engagement, s'est dotée d'un observatoire de la consommation foncière qui permet d'examiner en temps réel l'évolution de l'urbanisation du territoire.

Le PLUi intégrera également le Schéma Prospectif du Foncier Economique approuvé en juillet 2022.



Ce dernier a identifié les secteurs futurs de développement dans le respect de la réduction par deux de la consommation foncière et ainsi réservé une enveloppe de 134 hectares. A cet effort de réduction, s'ajoute une obligation d'augmenter les densités dans les opérations à vocation d'habitat (25 log/ha pour les pôles de proximité, 30 pour les pôles intermédiaires et 40 et + pour la ville centre) ainsi qu'une obligation de densification des ZAE, action menée dans le cadre du marché de densification.

L'agglomération a en effet poussé la démarche en lançant une étude de densification des ZAE attribuée à ORYON, sur la base de celle menée par le Pays Yon et Vie concernant l'identification des gisements économiques, afin de reconquérir au sein des ZAE les potentiels de densification (identification de tous les gisements nécessitant un travail fin avec les entreprises pour densifier le tissu économique),

Les PLU se sont dotés et le PLUi se dotera d'outils permettant d'atteindre ces objectifs dont :

- les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** sectorielles pour favoriser les opérations en renouvellement urbain sur les dents creuses et thématiques en faveur des mobilités durables et de l'environnement,
- le **Coefficient de Biotope** afin de réintroduire la biodiversité en ville, d'œuvrer sur une meilleure gestion des eaux pluviales et d'atteindre des objectifs de production d'énergie verte,
- la **TVBN** (trame verte, bleue et noire) pour contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et un bon état écologique des masses d'eau. Certaines communes dont les PLU ont été récemment approuvés sont dotés d'une TVB, déclinaison de celle du SCoT du Pays Yon et Vie,
- l'adaptation des **prescriptions du règlement** pour accentuer les dispositions réglementaires en faveur des **EnR** (énergies renouvelables).

Ces mesures en faveur des EnR ont fait l'objet d'une étude à l'échelle de l'Agglomération permettant d'identifier des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables conformément à la loi « APER » du 10 mars 2023. Les projets envisagés dans ces futures zones devront tenir compte systématiquement de l'évitement de la consommation d'espaces naturels et agricoles, de la compatibilité avec la sensibilité environnementale, patrimoniale et paysagère des espaces et de leur devenir. Cette démarche s'inscrit dans la trajectoire en matière de transition énergétique du plan climat air énergie territorial et sera retranscrite dans l'ensemble des PLU communaux et repris dans le PLUi.

## 2. Nouveaux projets d'aménagements urbains

Tendre vers des projets de plus en plus vertueux, alliant renouvellement urbain, densité, préservation de la biodiversité, performance énergétique des bâtiments, limiter la place de la voiture, gestion vertueuse de l'eau etc....



### a) Nouvelle entrée de ville rue Salengro

Dans le cadre du programme Ma ville demain, la Ville de La Roche-sur-Yon a lancé la requalification de la rue Salengro. En avril 2022, riverains et commerçants volontaires ont participé à un diagnostic afin d'imaginer la rue Salengro de demain. Leurs attentes ont dessiné le futur de cette entrée de ville : des traversées piétonnes sécurisées, des voies cyclables et la réintroduction de plantations. Avec plus de 10 000 véhicules par jour, la rue Salengro est un axe majeur d'entrée à La Roche-sur-Yon.

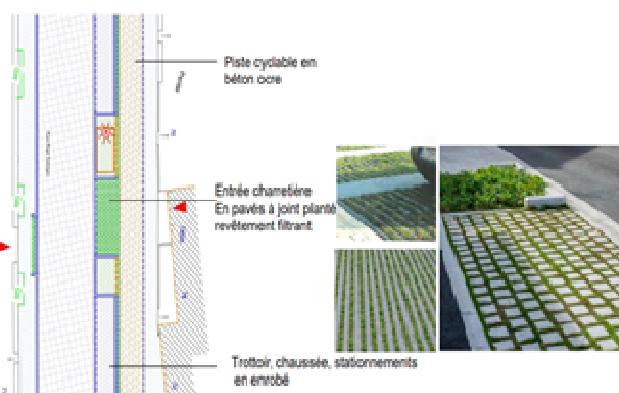
Elle a bénéficié d'un réaménagement complet, guidé par les objectifs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- le renforcement de l'attractivité commerciale
- l'apaisement de la circulation.

Commencés fin septembre 2022, les travaux se sont poursuivis jusqu'à juillet 2024, date à laquelle la rue Roger Salengro a été livrée.

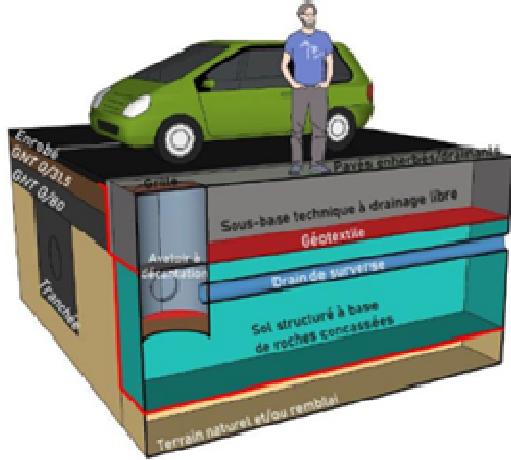
Les travaux ont consisté en :

- la création de nombreux massifs plantés,



- la désimperméabilisation des sols avec la mise en œuvre de pavés à joint engazonné, récupérant les eaux de ruissellement pour alimenter les bacs par un système de drain et de puits perdu connecté en surverse au réseau en cas de forte pluie,

- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, structurante identifiée dans le Schéma Directeur des Modes Doux permettant de relier des pôles importants tels que le lycée Mendès France, le stade Desgranges, les écoles primaires, la CAVAC, la MSA et la chambre d'agriculture.



### b) La Vigne aux Roses – concertation avec les habitants



#### Les 11 ateliers de travail réalisés :

- 2 ateliers sur le projet urbain  
2 ateliers sur la culture et l'identité de quartier.  
2 ateliers sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).  
3 ateliers sur le parc urbain du quartier.  
2 ateliers sur la place de la Vie en Rose.

#### L'implication des habitants dans la démarche GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité) :



#### culturelle sur le quartier

Le collectif Nejma accompagne la Ville avec son projet "2024, c'est demain..." (2021-2024) dans la transformation du quartier et à investir les nouveaux espaces créés avec notamment :

- mobilisation des habitants lors d'ateliers de relooking de l'annexe de la maison de quartier : ateliers déco, peinture... en complément des travaux de rénovation réalisés par la Ville et Vendée Habitat (vitrine, cuisine, sanitaires)

21 réunions du comité d'accompagnement PRIR (ateliers de travail compris) ont eu lieu depuis sa création en février 2017. La concertation s'est clôturée par la dernière édition de la fête du quartier du 21 septembre 2024 afin de marquer la fin des travaux sur le quartier de la Vigne aux Roses. Les 34 membres volontaires du comité d'accompagnement sont issus du quartier de la Vigne aux Roses mais aussi des quartiers limitrophes.



- 2 ateliers menés les 14 et 21 juin 2022 entre professionnels et habitants pour faire émerger des propositions concrètes pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants. 2 grands axes, 8 thématiques travaillées : déchets, pieds d'immeubles, signalétique et espaces verts, services/commerces, animation vie de quartier, mobilisation solidarité, information communication et tranquilité publique.
- 44 propositions concrètes sont analysées et priorisées en vue de la convention GUSP

#### L'implication des habitants via la démarche

- rencontre et témoignages d'habitants
- 2 grand repas de quartier organisés en septembre 2022 et septembre 2023 (dernier repas prévu le 21 septembre 2024).
- Gazette journal de quartier avec témoignages d'habitants.



**2024**

ÉTAT D'ORNE  
LEADER  
REIMA

- Vote des habitants sur le nom de la place centrale du quartier (Place de la Vie en Rose).
- Vote des habitants sur le choix de la fresque peinte sur la façade du bâtiment F.

### c) Place Jacques Chirac

Suite au parachèvement de l'aménagement des Halles, la place Jacques Chirac a été végétalisée avec l'installation d'un jardin éphémère ayant pour but de :

- Renforcer la présence végétale sur un parvis à très large dominante minérale,
- Atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain et l'inconfort thermique ressenti l'été,
- Créer des supports de convivialité alternatifs aux terrasses de restaurants et ainsi diversifier les schémas d'appropriation de ce vaste espace de 2 500 m<sup>2</sup>,



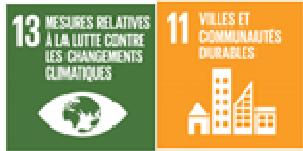
- Instaurer une animation courante de la place, occupant l'espace entre les grands évènements,
- Renforcer la lisibilité urbaine de la place en « tenant » son angle Nord Est devant un front bâti disparate. Il s'agit de renforcer la cohésion de l'ensemble formé par les places du 8 mai et J. CHIRAC.

Dans cette optique ont été installées une cinquantaine de jardinières, un grande pergola ombrrière et de nombreux bancs.

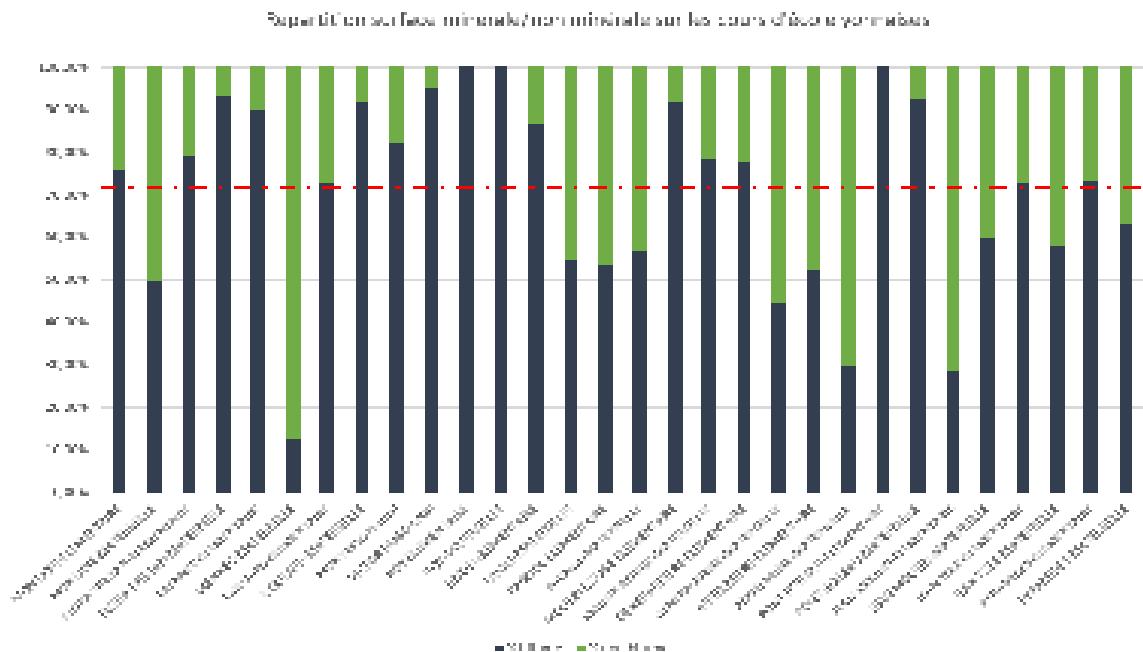
## D. Lutte contre les îlots de chaleurs :



### 1. Les cours d'écoles de demain



Un état des lieux des cours d'écoles de la ville de la Roche-sur-Yon a été réalisé début 2023 et a mis en évidence un taux d'impérméabilisation moyen à 70 % avec plusieurs cours et bâtiments exposés à la chaleur et un manque de végétation en général.



Une stratégie de diminution des effets de chaleur a vu le jour avec le projet « **imaginer les cours d'école de demain** ». Ce projet a pour objet de :

- **Désimperméabiliser et végétaliser** au maximum la cour afin d'éviter les îlots de chaleur et s'adapter à la transition climatique
- **Faire de la cour d'école un espace pour tous les usagers** et un lieu d'apprentissage et de découverte dans une démarche d'éducation au vivant.

Dans un premier temps, 6 écoles à opportunité ont été identifiées parmi les 15 groupes scolaires que compte la ville de la Roche-sur-Yon. L'école élémentaire Montjoie, ayant déjà une démarche avancée sur le sujet, a été retenue comme école pilote pour initier ce projet.

**Un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en décembre 2023** pour les 5 autres groupes scolaires afin de croiser les usages, les projets associés et identifier les besoins d'accompagnements (techniques et financiers).

Le projet de l'école élémentaire Montjoie s'est effectué via des ateliers de co-construction avec les enfants, à l'hiver 2024, et un travail conjoint entre les équipes du scolaire et du périscolaire. Les enfants ont souhaité :

- des structures et des espaces de jeux
- de la végétation
- des espaces de tranquillité.

Les travaux ont eu lieu à l'été 2024 avec 950 m<sup>2</sup> désimperméabilisés et renaturés ainsi que des espaces structurés pour favoriser le rapport à la nature, la culture, la créativité et l'activité physique. Le chantier a favorisé l'économie circulaire et les circuits courts : les mobiliers (assises, terrasse) sont à base de



bois d'élagage et d'abattage sécuritaire, les déblais/remblais sont restés sur site pour éviter les rotations de camions, des bordures de trottoirs ont été réemployées comme pas japonais et pour un ouvrage de gestion des eaux. La plantation de 50 arbres et arbustes d'essences locales est prévue avec les enfants à l'automne/hiver 2024/2025. Quelques essences plus méridionales (micocoulier par ex.) seront ajoutées à la palette végétale pour tenir compte des évolutions climatiques.

### Esquisse du projet école élémentaire Montjoie



« Imaginer les cours décole de demain », est une démarche en constant mouvement entre ateliers de co-constructions, échanges avec les directions d'écoles, le personnel d'entretien (des bâtiments et des espaces verts), la planification des travaux et la réalisation des travaux. L'objectif est d'atteindre une, voire 2 écoles désimperméabilisées et renaturées par an.



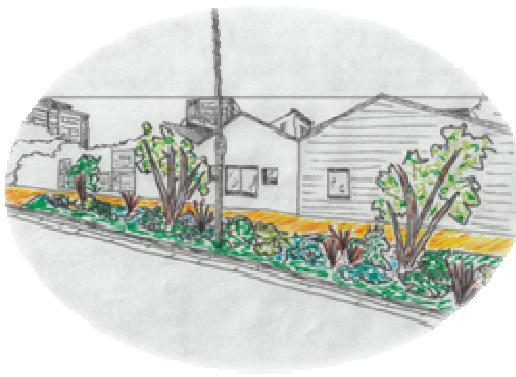
*La végétalisation des cours d'école est une action du programme 'Territoire Engagé pour la Nature' de la Roche-sur-Yon Agglomération et contribue au Plan Climat n°2,3 et 17 et 19, Air, Energie Territorial. Elle s'inscrit aussi dans le Projet Educatif de Territoire.*

## 2. Désimperméabilisation participative d'un trottoir



Cette action a eu lieu lors de la clôture des assises de l'environnement et est totalement intégrée dans la démarche de renaturation et d'une meilleure gestion de l'eau que la ville vient d'engager. Le choix du site s'est donc fait en concertation avec les habitants.

La ville a fait participer un panel de citoyens sur un chantier expérimental de désimperméabilisation du 10 au 13 juin 2024.



Il s'agit d'un trottoir de 90 m de long sur 5 m de large situé boulevard d'Eylau. Il a été désimperméabilisé dans sa totalité pour laisser place à une allée piétonne en sablé engazonné ainsi qu'une fosse de 3,5 m de large qui sera plantée à l'automne 2024 avec différentes tailles de massifs et la présence de flore spontanée.

## 3. Stratégie de désimpermabilisation de l'espace public



La ville de La Roche-sur-Yon a réalisé une étude entre 2023 et 2024 avec le CEREMA pour définir un schéma de désimpermabilisation de l'espace public et ainsi identifier la stratégie à mettre en place. Cette action est inscrite dans le TEN de la Roche-sur-Yon Agglomération. Le schéma prend en compte **les zones climatiques locales** et le **potentiel d'infiltration des sols**.

Les zones climatiques locales sont un référentiel permettant de réaliser un diagnostic de l'îlot de chaleur urbain (ICU) prenant en compte :

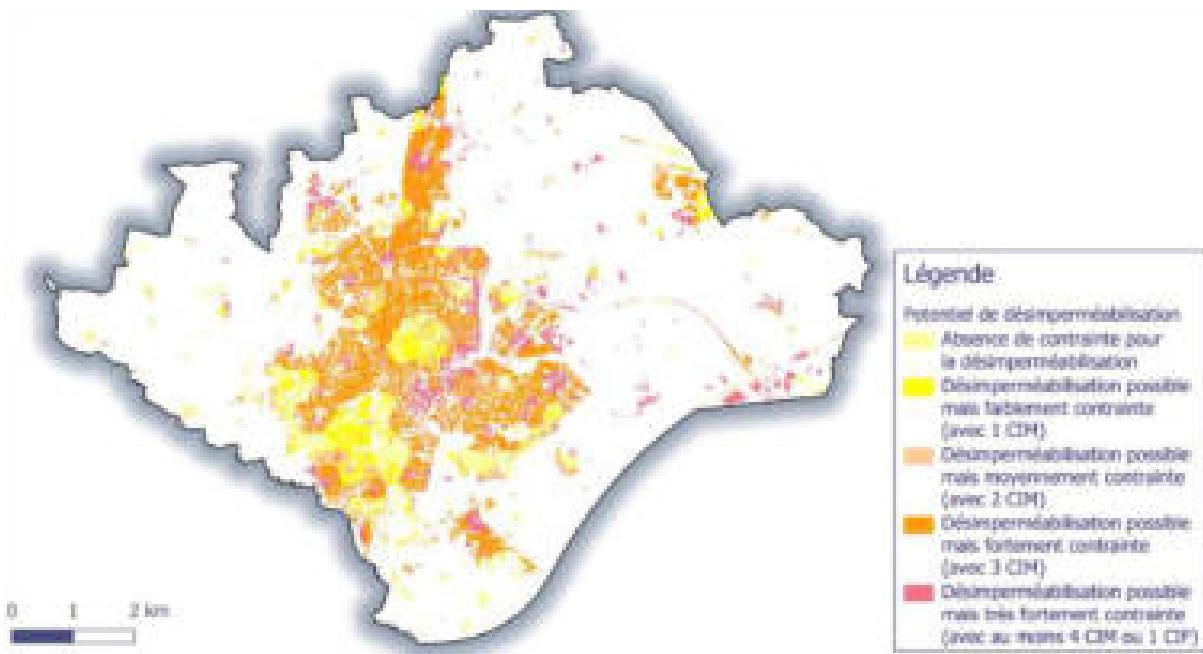
- La morphologie urbaine (forme et agencement des bâtiments)
- L'occupation du sol (surfaces imperméables, végétalisées)
- Les propriétés thermo-physiques (albédo, émission de chaleur anthropique)

Pour aller plus loin dans le diagnostic de l'ICU, une analyse complémentaire a été effectuée quant à la vulnérabilité :

- socio-économique : les personnes vulnérables d'un point de vue sanitaire (tranches d'âges), social (les ménages pauvres)
- des lieux sensibles (crèches, écoles, hôpitaux, EPHAD...)

Le potentiel d'infiltration des sols a permis de connaître les secteurs les plus favorables pour l'infiltration des eaux pluviales. Ces données sont issues de la perméabilité des sols (texture des sols identifiée à travers plusieurs sondages) et des couches hydrogéologiques et des critères environnementaux (remontées de nappes, pente, captage d'eau potable...).

Le croisement de ces différentes données a permis d'établir une carte du potentiel de désimperméabilisation.



A travers cette étude, il est possible d'identifier les zones les plus favorables à la décompactation et à la végétalisation à travers des méthodes de travail pluridisciplinaires associées à des actions :

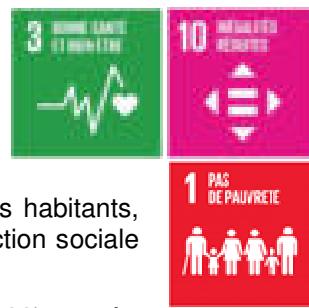
- Opportunistes (des projets ponctuels)
- Ciblées dans le but de répondre à une problématique (des projets urbains)
- Une stratégie d'aménagement de la collectivité (plannification)

### III. L'ÉPANOUISSSEMENT DE TOUS LES ÉTRES HUMAINS ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES HABITANTS



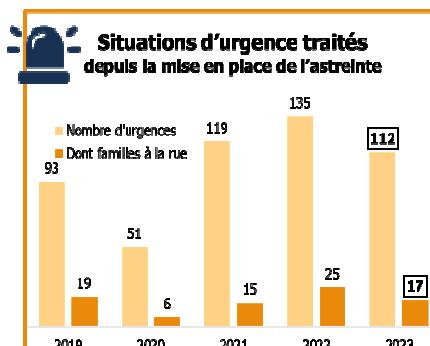
#### A. Le mieux-vivre ensemble

##### 1. Accompagnement et soutien des plus fragiles



La ville de la Roche-sur-Yon a à cœur d'accompagner au mieux tous ses habitants, notamment les plus fragiles. C'est ce que fait tous les jours la direction action sociale avec cette année quelques éléments marquants :

- **Accueil du public** : plus de 15 425 accueils physiques (+11%/2022) et près de 10 914 téléphoniques, soit en moyenne 67 visites et 47 appels téléphoniques par jour à l'accueil du CCAS.
- **112 situations d'urgence** traitées en 2023 (-17% par rapport à 2022) Dont 17 urgences pour des familles à la rue et 5 mineurs isolés.
- **L'élection de domicile** permet aux personnes sans domicile de disposer d'une adresse administrative. La barre des 400 boîtes aux lettres a été franchie au cours de l'été 2023.
  - 327 premières demandes au cours de l'année 2023. 26% étaient sans solution d'hébergement



au moment de l'ouverture (à la rue, 115, voiture, squat).

- 263 «boîtes aux lettres» ont été fermées durant l'année 2023 (+5% par rapport à 2022) 37% du fait de l'absence de contact avec le CCAS pendant plus de 3 mois (45% en 2022) et 33% du fait que les personnes ont eu accès au logement (28% en 2022).
- En 2023, **136 366 € d'aides facultatives** (soit 16% de plus qu'en 2022) ont été distribuées aux usagers en difficulté. Fortes augmentations tant au niveau des aides financières accordées que des montants attribués. Les aides prennent différentes formes selon la problématique :



#### Profil type :

71 % de personnes seules  
33 % de 27-40 ans  
32% de sans ressources  
30% de sans domicile fixe

- **Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP)** en attendant que les droits se débloquent (841 cas)
- Chèques aux créanciers (100 cas)
- Aides au paiement des factures énergie/eau (69 cas)
- Aides en espèces (39 cas)
- Allocation Temporaire de Substitution (48 cas)
- Aide à la complémentaire santé (7 cas)

- **Aide alimentaire**, avec l'appui des 4 mairies de quartier pour les inscriptions, la Ville coordonne l'accès à : 3 épiceries solidaires (Graine d'ID, Amaqy Garenne, Amaqy Liberté) et 3 distributions Amaqy (Saint André, Vallée Verte, Forges)



La capacité d'accueil est de 880 ménages par semestre. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire est de nouveau en baisse, soit 2 098 personnes en 2023 contre 2 750 en 2022. Mais le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide alimentaire repart à la hausse en 2023 passant de 850 ménages en 2022 à 1 018 en 2023, sans doute en lien avec l'inflation.

Il y a une très forte surreprésentation des ménages de nationalité étrangère : 50% des ménages inscrits en 2023 sont de nationalité étrangère (environ 10 fois plus que dans l'ensemble des ménages yonnais) et 96% d'entre eux sont hors Union Européenne.

**>> Perspectives :** Pérenniser la distribution du mois d'août et créer un partenariat avec l'épicerie Ma'Yonnaise et aller vers les étudiants pour les informer sur l'aide alimentaire proposée par la Ville ainsi que sur les différentes aides du CCAS.

- **Permanence sociale au commissariat de police**, outil complémentaire aux interventions de la police. En 2023, 172 permanences ont été tenues dans cet espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement privilégié pour les usagers confrontés à des difficultés sociales, qu'ils soient auteurs ou victimes. Cela occupe une assistante sociale du CCAS à 80% ETP.



- Accompagnement des déplacés Ukrainiens
- Inclusion numérique :

- 2 bornes informatique au CCAS avec accompagnement d'1h sur rendez-vous ou en autonomie jusqu'à 20 minutes. Accompagnement en baisse car de nouveaux lieux d'accueil ont vu le jour avec les Maisons France Service (La Garenne et Le Bourg-sous-La Roche)
- Permanence hebdomadaire de FACE Vendée : l'association accompagne les usagers sur un ou plusieurs ateliers numériques et aide aussi à l'aquisition de matériel.



## 2. Lutte contre l'habitat indigne



Mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire dans la lutte contre l'habitat indigne, en lien avec la CAF pour les situations de non décence et en lien avec l'Agence Régionale de Santé pour les situations d'insalubrité. En 2023, **137 procédures** ont été traitées (soit 21 de plus qu'en 2022).



Faits marquants : levées totales des arrêtés de mise en sécurité rue de la Poissonnerie et de péril ordinaire rue Guyonnet.

- 3 arrêtés municipaux de mise en sécurité
- 2 arrêtés préfectoraux d'interdiction d'habiter : rue de Gaulle et rue Hubert Cailler
- 1 arrêté préfectoral risque sanitaire d'urgence (impasse Guillemot),
- Travaux d'office réalisés résidence Le Stade (tableau électrique 2 000 €)

## B. Accès à la santé

### 1. CONTRAT LOCAL DE SANTE 2021-2024

Le Contrat Local de Santé 2021-2024 signé avec l'ARS a pour finalité la réduction des inégalités sociales de santé.

Il est défini autour de trois ambitions :

- Ambition 1 : prévention et promotion de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie,
- Ambition 2 : accès aux droits et accès aux soins,
- Ambition 3 : accompagnement de la longévité accrue.



Les actions menées cette année nous ont permis de poursuivre les initiatives engagées sur l'attractivité médicale comme par exemple :

- Le financement de bourses à destination des étudiants en médecine
- L'accueil facilité des internes en stage à La Roche-sur-Yon au travers de la location d'un logement meublé à loyer modéré en plein cœur de Ville
- La poursuite du soutien à l'exercice coordonné de deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles de la Ville (MSP)
- Le démarrage du projet d'une nouvelle MSP en centre-ville (horizon 2026)

Par ailleurs, l'année 2023-2024 a été marquée par la concrétisation de deux projets d'extension du Centre Municipal de Santé géré par la Ville :

- Ouverture d'une antenne en septembre 2023 située en centre-ville et permettant l'ouverture de deux cabinets supplémentaires
- Extension du site principal de la Généraudière en janvier 2024 ayant permis la mise en fonctionnement de 3 cabinets médicaux et 1 cabinet paramédical

Ces extensions ont ainsi permis l'arrivée de nouveaux médecins, ce qui porte le nombre de praticiens à 13, et donc la prise en charge de nouveaux yonnais au sein du cabinet.

Enfin le dernier axe développé est celui de la prévention où différentes actions ont été menées sur la période concernée. Certaines actions ont été poursuivies dans des quartiers prioritaires de la Ville à destination des femmes autour des question de prévention en santé, de bien-être et d'insertion professionnelle.

D'autres actions de prévention plus ciblées ont été organisées dans le cadre du Mois sans tabac, d'Octobre Rose (prévention cancer du sein), autour de la thématique du sport-santé, de l'alimentation à destination des jeunes écoliers ou encore de la santé mentale.

>> **Perspectives** : L'année 2024-2025 sera marquée par la poursuite des projets et actions en cours mais également par le déploiement de nouvelles actions comme le MarSOINS85 (bus itinérant dédié au dépistage et à la sensibilisation) en lien avec l'ARS et les partenaires.



## 2. L'accessibilité

L'accessibilité est une composante à part entière du développement durable, dans le sens où celle-ci contribue fortement à la cohésion sociale. De la même façon, l'accessibilité universelle permet d'améliorer le cadre de vie, non seulement des personnes en situation de handicap, mais potentiellement de tous les habitants.



Le taux d'emploi de travailleurs handicapés à la ville a augmenté de 0,55 point (soit 10.20%). Celui de l'agglomération a baissé de 0,85 point (soit 7.81%).

Ces deux taux sont supérieurs à celui de l'obligation légale qui est de 6%, seuil en-dessous duquel les employeurs sont amenés à régler une contribution.

L'élément marquant est l'augmentation sensible de 4,95% à 6,94% du taux concernant le CCAS. Pour rappel, ce même taux était inférieur de façon récurrente à 6% sur les années précédentes, amenant au paiement d'une contribution annuelle auprès du FIPHFP.

L'observation globale qui était faite concernait l'accroissement des niveaux de dépendance et l'âge moyen (90 ans) des résidents, avec donc une limitation dans le recrutement de travailleurs handicapés.

Comme annoncé au rapport 2022 sur l'accessibilité, une attention particulière a été portée à cette problématique, avec notamment un appel plus conséquent à des établissements ou services d'aide par le travail pour certaines prestations, ceci afin d'augmenter le taux d'emploi.

Pour rappel et de façon plus générale et volontariste, une convention a été passée entre la ville, l'agglomération, le CCAS et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), pour la période 2022-2024.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- le recrutement d'apprentis en situation de handicap,
- le recrutement de personnes en situation de handicap,
- le maintien dans l'emploi,
- des actions de communication et de sensibilisation,
- l'accompagnement des agents handicapés.

Ces objectifs contribueront notamment et in fine à l'augmentation du taux d'emploi de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le budget prévisionnel est de 1 201 800 €, dont 743 650 € par l'employeur.

C'est par exemple dans ce cadre que plusieurs actions ont eu lieu pendant la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées 2023, avec :

- le Duoday,
- une journée sur la thématique du dos, avec une salle de présentation de matériels ergonomiques et des ateliers pour apprendre à préserver son dos,
- une matinale sur la vue, avec dépistage et conférence.

## 3. Santé au travail pour les agents



La collectivité a mis plusieurs dispositifs en place en faveur de la santé des agents :

- Les ateliers sport-santé organisés sur la pause méridienne ou en fin d'après midi. En 2023-2024, ce sont près de 150 agents au total qui ont participé au moins une fois à l'une des 4 activités proposées : sophrologie, yoga, course à pied/renforcement et work active, et/ou découvert des activités à l'essai pendant quelques séances comme l'aviron, l'escrime, le tennis de table, la boxe, tir à l'arc...
- La participation au CNAS et COSEL permettant une aide financière pour les licences et adhésion aux clubs sportifs ou participation aux activités proposées par le comité des œuvres sociales,
- Participation financière pour la complémentaire santé des agents si elle est labellisée.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : la prise en charge à 100% de la prévoyance (garantie maintien de salaire) pour tous les agents
- Partenariat avec FOCSIE pour une permanence avec une assistante sociale plusieurs jours par semaine
- Généralisation de la formation sur les addictions pour tous les agents.
- recours à un psychologue en interne ou via une ligne d'écoute FOCSIE
- la présence d'une IDE formée à l'arrêt du tabac au service de prévention et santé au travail
- des actions de santé publique à destination des agents sur le temps de travail (mois sans alcool, sédentarité, sommeil, suicide, alimentation, handicap, sevrage tabagique, relaxation)

## C. Les assises de l'environnement



### Assises de l'environnement, pour engager ensemble les transitions *Sensibiliser – Participer - Agir*



Issu de la concertation des assises de quartiers mobilisant près de 2 000 citoyens pendant un an, les Assises de l'environnement sont la 1<sup>ère</sup> déclinaison thématique de ces consultations citoyennes. Débutées en mai 2023, les Assises de l'environnement c'est : 150 participants sélectionnés, 4 thèmes et 19 rencontres, ateliers, visites, etc.

Pour chaque thème abordé, le bilan se décline ainsi :

#### • Biodiversité et Nature en ville,



- **Enjeux : Comment concilier Nature et urbanité ?**
  - Mettre en lumière le patrimoine vert yonnais
  - Faire connaître l'action muni
  - Appréhender l'importance de l'arbre en ville
  - Co-construire la charte de l'arbre
- **Déroulé :** Conférence introductory « journée de la biodiversité », Visite du Potager extraordinaire, Visite circuits de biodiversité, Atelier le rôle de l'arbre en ville, Les plantations citoyennes
- **Partenaires associés :** IUT de la Roche sur Yon, Ligue de l'enseignement, Ligue de protection des oiseaux
- **Finalité et perspectives à moyen terme :** Charte de l'arbre, Document de sensibilisation de l'arbre à destination du grand public, Recensement participatif des arbres remarquables



#### • Ambiances nocturnes,



- **Enjeux :** En 2022, Etude en lien avec l'observatoire de la nuit pour élaborer un futur plan d'éclairage public. En mars 2023, la commune met en œuvre le nouveau plan de réduction de l'éclairage public pour endiguer l'inflation. Assises : Evaluation et enrichissement du plan lumière par l'expertise d'usages
- **Déroulé :** Conférence introductory, Nightwalker, Stratégie d'extinction, Projection(s) d'ambiance(s), Atelier de restitution (semaine de l'environnement)
- **Partenaires associés :** Observatoire de la nuit

- **Finalité et perspectives à moyen terme** : Schéma d'ambiances nocturnes enrichi des retours d'usages des citoyens. *Dans la perspective d'une labélisation nationale ou internationale (ville étoilée, Dark city night, etc.)*
- **Transitions énergétiques,**



- **Enjeux : Quelle énergie demain pour chez moi ?**
  - Appréhender la dimension individuelle de l'énergie (en termes de production et d'usages)
  - Mettre en lumière des initiatives ou des approches locales et inspirantes
  - Faire émerger un projet de groupement citoyen d'énergie
- **Déroulé** : Conférence introductory : l'énergie demain, Atelier Cadastre solaire, Atelier Groupement citoyen d'énergie, Visite d'une référence sur le territoire yonnais : Les voisins Terre-Pelle, + Atelier Précarité énergétique
- **Partenaires associés** : Elise – Récit, SYDEV, Sol'Aire Côte de Lumière, GRDF - ENEDIS
- **Finalité et perspectives à moyen terme** : Création et mise en valeur du groupement citoyen d'énergie, Distribution de kit sobriété énergétique (dans le cadre de l'atelier précarité énergétique)



#### ● **Ressources en Eau**



- **Enjeux : Comment préserver l'eau de mon territoire ?**
  - Appréhender l'impact de nos usages sur les cours d'eau
  - Comprendre les méthodes de protection des milieux mises en œuvre
  - Expliquer la manière d'agir au quotidien
- **Déroulé** : Conférence introductory : le petit et le grand cycle de l'eau, la renaturation des cours d'eau, la désimperméabilisation en milieu urbain
- **Partenaires associés** : Agence de l'Eau
- **Finalité et perspectives à moyen terme** : Chantier pilote de désimperméabilisation et de renaturation dans la perspective du futur schéma de désimperméabilisation

La conclusion de ces assises a donné lieu à un temps fort à travers **la semaine de l'environnement**.

Les Assises thématiques se poursuivent avec la thématique de la Jeunesse depuis la rentrée 2023 et les Assises de la mobilité débuté en janvier 2024.

## **IV. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS - SOLIDARITÉ, PARTAGE, CITOYENNETÉ**



### **A. Centre de Ressource Territorial**

Dans un contexte de gérontocroissance et vieillissement démographique, un des enjeux est le développement/renforcement du maintien à domicile afin de prévenir et rompre les situations d'isolement. C'est le 2ème axe (soutien à domicile) du schéma gérontologique Autonomie agglo-yonnais adopté par le Conseil d'administration du CIAS début 2023.



Le 1er avril 2023 a donc été créé un **Centre de Ressources Territorial (CRT)** pour les personnes âgées. Une équipe de 9 professionnels accompagne de façon renforcée les personnes agées dépendantes allant du GIR (Groupe Iso-Ressources) 1 à 4, désireuses de vivre à domicile.

Ce dispositif permet de détecter les personnes qui ne se manifestent pas mais qui pourtant ont besoin d'être accompagnées.

Ce sont entre 30 et 35 personnes agées suivies « en file active ». Elles bénéficient entre autre du suivi d'un médecin coordonnateur qui sensibilise à la malnutrition et de places pour les animations en EHPAD proches de chez elles. Le but étant de maintenir une activité physique et cérébrale.

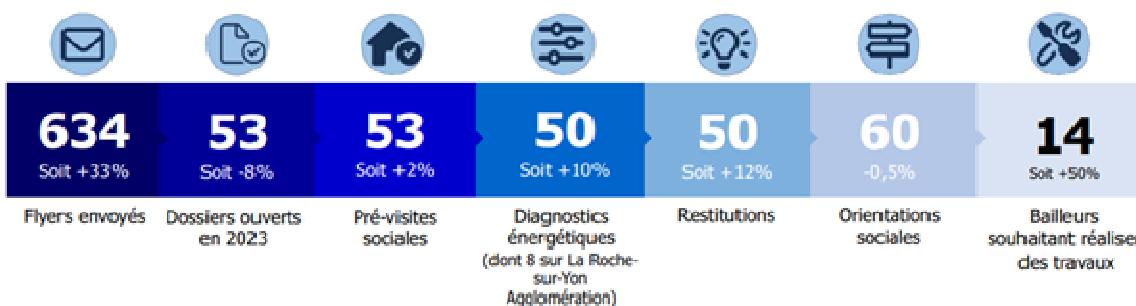
## B. Éradication de la pauvreté: Lutte contre la précarité énergétique – Le SLIME +



L'objectif du dispositif SLIME + – Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie – copiloté par la Ville et le Sydev, est de mieux repérer les situations de précarité énergétique, d'amorcer un contact, de proposer un diagnostic énergétique gratuit puis de renforcer le conseil et l'orientation des foyers concernés. Ce dispositif a trouvé un nouvel élan en s'élargissant à l'ensemble de l'agglomération. Cette action fait l'objet de la fiche PCAET n°25.

### PILOTAGE VILLE – SYDEV – PÉRIMÈTRE AGGLO LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE – SLIME +

#### Les diagnostics socio-techniques :



En 2023, 634 propositions d'aide adressées sous forme de flyers ont conduit à l'ouverture de 53 dossiers dont 50 ont abouti à des diagnostics énergétiques.

>> **Perspectives** : créer de la transversalité avec l'habitat indigne et Amélioration des kits «éco-gestes»



## C. L'insertion

Au sein de la Ville et de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, l'insertion apparaît à plusieurs niveaux :



### 1. Le chantier d'insertion

Les Ateliers et Chantier d'Insertion (ACI) portés par la ville de La Roche-sur-Yon ont salarié 40 personnes en 2023, dont 30% de femmes, quand l'Agglomération a employé 4 salariés.

Acteurs de l'inclusion sociale et professionnelle, les Ateliers et Chantiers d'Insertion proposent 28 postes de travail sur 4 métiers supports d'insertion : jardinier en espaces verts, maçonnerie paysagère, peintre bâtiment/second œuvre, jardinier en entretien des espaces naturels.

Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement socio professionnel devant permettre de lever les freins périphériques à l'emploi et de dynamiser les parcours professionnels.

Ces agents contribuent à l'entretien et l'aménagement des espaces publics, des espaces naturels et améliorent le cadre de vie, tant sur la ville de La Roche sur Yon que sur l'Agglomération.

Des temps de formations "Salariés/citoyens écoresponsables" sont mis en place pour tous les salariés et agents du dispositif ACI autour des enjeux d'économies d'énergie, de tri des déchets et de mobilité afin de faire évoluer nos comportements individuels et collectifs au travail comme à la maison.

Par ailleurs, les équipes sont dotées de vélos cargo, d'une flotte de vélos et VAE afin que les équipes se rendent sur les chantiers de manière décarbonée quand la distance et l'intendance le permettent.



Des composteurs sont utilisés pour les déchets organiques produits sur site, avec une collecte qui démarre dès les salles de pause, mises à disposition des salariés comme des permanents. Le compost est directement utilisé sur le potager pédagogique qui est pour nous un des outils de transmission des valeurs écologiques.



L'action "Biodiversité In ZAE" vise à concilier enjeux de développements

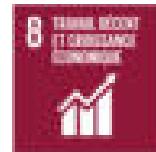
économiques et environnementaux. Le site des Ateliers et Chantiers d'Insertion est aménagé et géré en site pilote.

La problématique des fortes chaleurs estivales a été anticipée en végétalisant les façades des bâtiments les plus exposées aux rayonnements solaires.



En 2024, au regard des besoins et des sollicitations de plus en plus importants, une nouvelle équipe a été créée sur l'ACI Agglomération, en lien avec l'environnement et la biodiversité ; dans la volonté de La Roche-sur-Yon Agglomération de favoriser l'insertion dans la réalisation de ces travaux, pour s'inscrire dans une logique de développement durable.

## 2. Actions pour rapprocher les candidats et les entreprises du territoire :



### a) Un bus de l'emploi dédié à l'intérim une fois/an



- 43 structures intermédiaires de l'emploi présentes (agences intérim, groupements d'employeurs, association intermédiaire)
- 4 partenaires (CAF, Direction Transports, Impulson, Mission Locale)
- 468 candidats
- Suites de l'action: 42 personnes en poste

### b) Des emplois près de chez vous

1 demi-journée d'échange avec une entreprise (accueil par le dirigeant, visite de l'entreprise, échanges avec les recruteurs)

- 3 entreprises partenaires
- 102 inscrits
- 73 visiteurs répartis sur 3 groupes
- 42 candidatures transmises / 2 recrutements



## 3. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Un dispositif permettant l'accompagnement global des personnes jusqu'à une intégration durable, et satisfaisante, dans l'emploi grâce à :

- Un accompagnement individuel et renforcé (384 personnes accompagnées en 2023 dont 117 nouvelles entrées). Prescripteurs : Pôle Emploi, Département, Mission Locale, Structures d'Insertion...
- Une animation de la relation avec les entreprises : visites d'entreprises, immersions, suivis en emploi... Près de 67% de sorties positives (à minima CDD de + 6 mois après 6 mois de suivi intégration en entreprise)
- Une animation de territoire et l'ingénierie de projets : « Booster votre confiance », « accompagnement psy à visée professionnelle », « coaching professionnel », « troubles dys »...

Budget PLIE 2023 :

- dépenses prestations : 71 812,86€
- recettes / subventions : 111 553,99€ (30 000 € CD85 + 81 553,99 € FSE)

## 4. Les clauses d'insertion dans les marchés publics



Dans le cadre de leurs marchés de travaux, de prestations ou d'achats publics, les collectivités peuvent imposer que des personnes éloignées de l'emploi bénéficient d'heures de travail réservées.

Ce dispositif est à la fois un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont le plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.



Un dispositif permettant de créer des opportunités d'emploi pour les publics en insertion, à travers la commande publique :

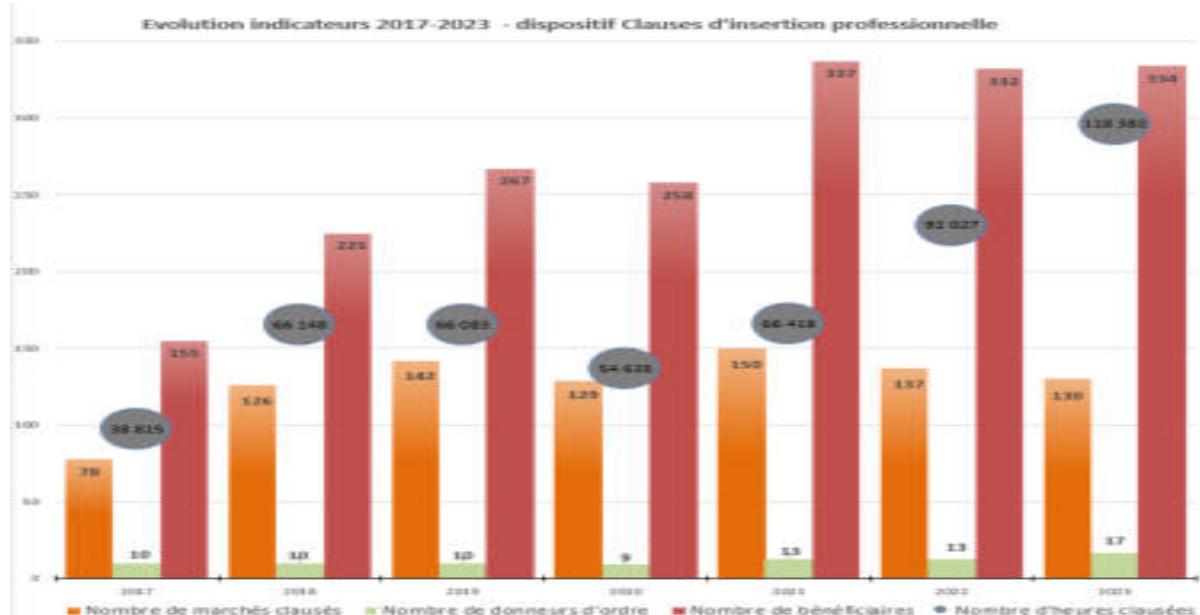
- 118 383 heures de travail réservées au public en insertion (plus de 73 ETP)
- 334 bénéficiaires / 450 contrats de travail (moyenne de 354 h / bénéficiaire)
- 17 donneurs d'ordre publics (dont 4 nouveaux en 2023)
- 130 marchés
- 68 entreprises attributaires

Des actions innovantes :

- Marché d'insertion et de qualification Agglomération (marché à bon de commande pour encourager les communes à se rapprocher des structures d'insertion)
- Actions de découverte des métiers et pré-qualification des candidats

Budget Clauses 2023 :

- dépenses prestations : 9 166,67€
- recettes / subventions : 59 500€ (10 000€ Contrat de Ville + 49500€ FSE)



## V. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES – ÉCONOMIE RESPONSABLE



### A. La gestion des déchets des ménages - NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES DECHETS

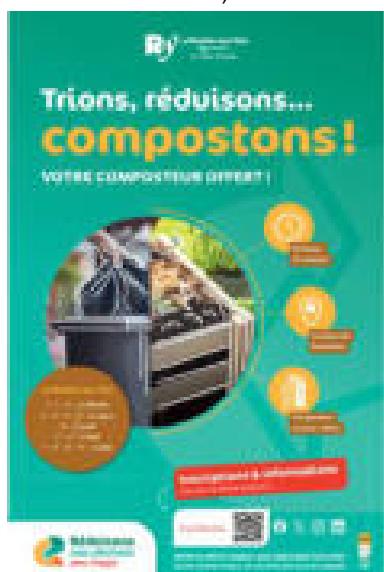
Suite à une réflexion approfondie menée en plusieurs phases (diagnostic, proposition de pistes d'optimisation, étude de scénarios), La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de faire évoluer sa politique de gestion des déchets sur les principaux axes de travail suivants, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024 :

- la réduction de la quantité de déchets produits,
- l'amélioration de leur valorisation et leur transformation,
- la diminution de l'empreinte carbone et l'engagement dans la transition écologique,
- l'optimisation du service en l'adaptant aux comportements existants tout en recherchant la maîtrise et l'évolution de la redevance incitative.

Un des axes forts de la politique déchets consiste à accompagner la réduction des biodéchets dans les ordures ménagères, conformément aux dispositions de la Loi Antigaspillage (AGEC).

Levier majeur pour réduire à la source nos déchets, leur tri était déjà encouragé par l'Agglomération à travers :

- la pratique du compostage individuel (estimation de 15 637 foyers déjà équipés de composteurs sur le territoire à fin 2023),
- la pratique du compostage partagé de quartier ou en pied d'immeuble (estimation de 650 foyers inscrits),
- la collecte des restes de repas dans les établissements de restauration (53 établissements adhérents).



Dès 2024, l'Agglomération souhaite aller plus loin en renforçant notamment le compostage individuel avec la distribution de composteurs gratuits accompagnée d'une formation des usagers.

#### OPERATION « 1 formation, 1 composteur gratuit »

Épluchures, coquilles d'œuf, café, reste de repas... Les déchets organiques ou biodéchets représentent un tiers de nos poubelles résiduelles.

Dans la continuité des solutions déjà déployées sur le territoire en matière de compostage individuel depuis de nombreuses années, La Roche-sur-Yon Agglomération renforce cette incitation au travers de son nouveau schéma directeur déchets par l'opération « Une formation, un composteur gratuit » sur 3 ans qui permet aux



Aglo-Yonnais résidant en habitat individuel (70% de la population) de bénéficier de l'attribution de composteurs gratuits, en contrepartie d'une formation.

Ainsi, depuis janvier 2024, cette opération a rencontré un franc succès au 1er semestre 2024, plus de 1 000 foyers ont

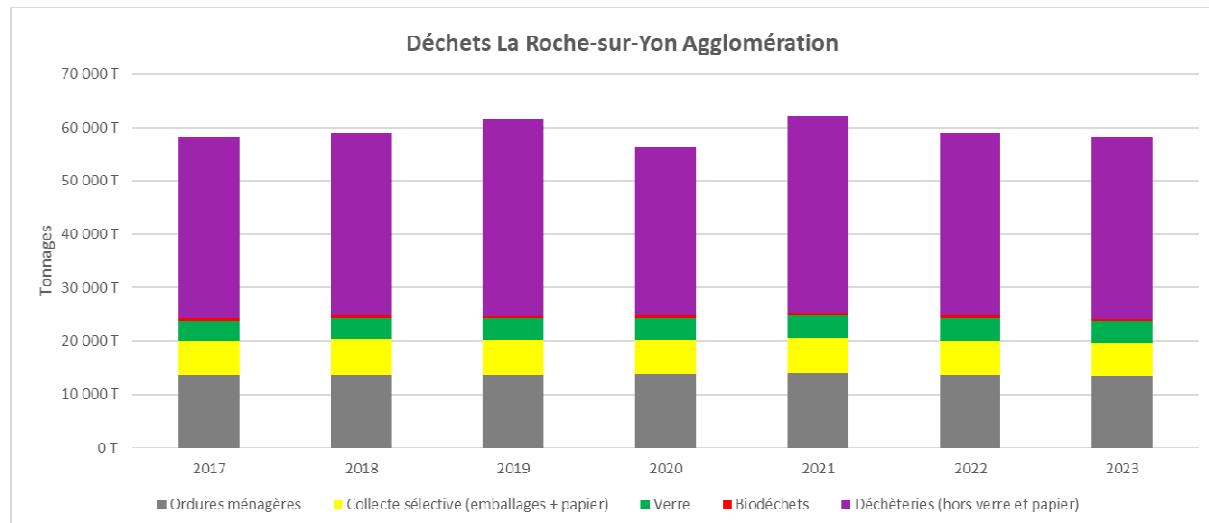
participé aux 45 sessions de formation organisées sur l'ensemble des communes de l'agglomération. De nouvelles sessions de formation sont organisées pour le second semestre 2024 (59 programmées).

En 2023, la production moyenne de déchets est de **592 kg par habitant**, soit **5% de plus qu'en 2010**.

En terme de performances, **le ratio global « hors gravats »** de La Roche-sur-Yon Agglomération (LRSYA) en 2023 est **inférieur au ratio de l'ADEME : 493 kg/hab** contre **547 kg/hab**.

Les principales différences portent sur les flux suivants :

- **Ordures ménagères** : LRSYA = **137 kg/hab** / enquête ADEME 2021 = **246 kg/hab**
- **Déchèteries « hors gravats »** : LRSYA = **248 kg/hab** / enquête ADEME 2021 = **182 kg/hab**



**En 2023 : 70.56 % des déchets sont valorisés** (hors gravats, déchets dangereux, amiante et extincteurs) dépassant ainsi déjà les objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte : 55 % de valorisation globale pour 2020 et 65 % pour 2025.

## B. Bilan annuel de la stratégie numérique responsable

### 1. Politique d'achat de matériel informatique reconditionné

Afin de réduire les coûts associés à l'acquisition de matériels informatiques, et de répondre aux enjeux de développement durable et en particulier le respect des engagements liés à la loi 2020-105 dite AGEC, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de la Roche-sur-Yon, le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon ont constitué en 2024 un groupement de commandes en vue de conclure un accord-cadre multi-attributaires pour l'achat de matériels informatiques reconditionnés.

Le marché public associé a été conçu comme un point d'appui important de la démarche « stratégie numérique responsable » engagée par les Collectivités. La Roche-sur-Yon Agglomération a été désignée coordonnateur de ce groupement de commandes.

Les collectivités ont pour objectif d'acheter à partir de 2024 :

- 100% de leurs ordinateurs de type PC fixe en reconditionné,
- 100% de leurs tablettes de type IPAD ou ANDROID en reconditionné,
- Au moins 20% des smartphones en reconditionné, en fonction des gammes disponibles.

## 2. Inscription du développement durable dans le règlement intérieur sur l'utilisation des moyens informatiques et des outils de télécommunication

Un règlement intérieur, opposable à chaque agent, a été validé en 2022 par chacune des Assemblées de la Ville, de l'Agglomération, du CCAS et du CIAS. Ce document inscrit concrètement les objectifs attendus en matière de développement durable et liste l'ensemble des règles « numérique responsable ». Les recommandations sont faites selon les thèmes suivants :

- Ordinateurs fixes et portables,
- Tout équipement dont les téléphones mobiles
- Impression et diffusion
- Lutte contre l'obsolescence programmée

Les équipements informatiques sont ensuite reconditionnés pour être utilisés dans les écoles, jusqu'à ce que leur fonctionnement ne permette plus d'apporter le service minimum attendu, c'est-à-dire l'utilisation des outils bureautiques, le surf sur Internet et l'accès aux outils pédagogiques.

Chaque équipement en panne fait l'objet d'une étude technique afin d'essayer de le remettre en service, soit à partir d'un stock de pièces détachées, soit auprès de sociétés spécialisées (réparation d'écrans, de téléphones,...).

Enfin, les équipements sont ensuite soit :

- Réemployés par des filières spécialisées, qui installent un système d'exploitation léger et peuvent proposer le matériel en seconde main à prix modique.
- Recyclés dans des filières adaptées.

Cette politique de gestion des équipements permet de donner une utilité aux ordinateurs fixes et portables au-delà de 10 ans.

Des objectifs en matière de droit à la déconnexion sont également inscrits clairement dans le règlement intérieur afin de favoriser la déconnexion entre vie professionnelle et vie privée.

## C. Parc automobile de la collectivité

Objet de la [fiche action PCAET n°10](#), le Parc de véhicules pour nos collectivités se repartit comme suit :

VU	130
VL	59
PL	10
V électriques	20
V hydrogène	1
Camion Nacelle	1
TRACTEUR	7 (6 + 1 VSV voir photo)
BALAYEUSE	3 (dont 2 thermiques et 1 électrique)
Engin TP	13

La consommation de carburant pour 2023 s'établit comme suit :

- Gazoil : 134 682 (2023) / 129 800 L (2022)
- Essence SP95 : 29 390 (2023) / 30 012 L (2022)
- GNR : 35 749(2023) / 58 800 L (2022)



## Kilométrage par type

VHL GO	1 066 955 KMS
VHL SP95	338 197 KMS

La programmation du remplacement de plusieurs véhicules agés par des véhicules électriques, tous les ans, va progressivement faire chuter ces consommations et par la même, diminuer les émissions de gaz à effets de serres mais aussi les particules fines rejetées dans l'air.

Concernant le renouvellement de notre flotte auto, la loi Climat et Résilience impose aux collectivités un devoir d'exemplarité. La loi 2021-1104 le démontre avec des objectifs encore plus exigeants. Elle modifie l'article L.224-7 du Code de l'environnement en ajoutant de nouvelles échéances. Les quotas de véhicules électriques dans les collectivités sont passés depuis janvier 2021 de 20 à 30%, et ce jusqu'en décembre 2024.



Les achats complets réalisés présentent un taux de renouvellement par année civile en 2022 de 37,5 % et en 2023 de 20 %.

## D. Programme Alimentaire Territorial



Le PAT Agglo yonnais, [fiche action n°48 du PCAET](#), est désormais dans sa phase de déclinaison du plan d'actions. 3 ateliers de concertation ouverts aux acteurs du territoire se sont déroulés début février 2024 sur les thématiques suivantes :

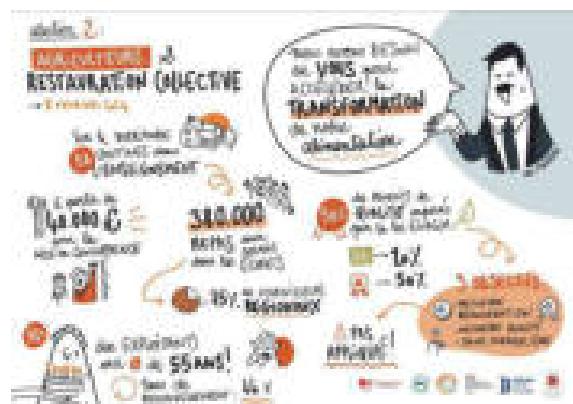


- Sensibilisation à une alimentation saine et durable,
- Restauration collective et agriculture
- Accessibilité alimentaire.

**Le cabinet d'étude Agrosolutions** qui accompagne l'agglomération a réitéré l'exercice des ateliers avec les élus afin d'approfondir les propositions d'actions, de les classer et de les prioriser.



Le document définitif présente 22 actions classées par temporalité, court terme (jusqu'à la fin du mandat), moyen terme (à partir des nouvelles élections en 2026) et plus long terme.



3 axes relient ces actions :

- Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs
- Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire
- Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

Le document final est en cours de finalisation. Une délibération sera proposée au Conseil d'agglomération de novembre 2024.

## E. Le Centre Municipal de Restauration (CMR) :



Il participe au PAT du territoire et fait l'objet d'une [fiche complète du PCAET il s'agit de la n°49](#).

Le CMR s'implique aussi dans des réseaux locaux (Association des maires de Vendée, département, chambre agriculture, producteurs, fournisseurs...) et partage ses expériences au sein de l'association AGORES (collectivités territoriales) ce qui permet d'enrichir leur travail

### 1. produits à haute qualité nutritionnelle et environnementale

Le centre municipal de restauration s'inscrit maintenant depuis de très nombreuses années dans une démarche globale de développement durable en privilégiant au maximum les fabrications maison à partir de produits locaux.

De très nombreuses actions sont en place :

- Elaboration et propositions des menus
- Achats de proximité et produits à haute qualité environnementale
- Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Travail en réseau sur les thèmes de la préservation de l'environnement
- Déploiement progressif du zéro plastique
- Mise en place de moyens de déplacements et livraisons + doux
- Tri sélectif

#### a) Elaboration et propositions des menus :

Le CMR développe une offre alimentaire plus vertueuse à destination des convives scolaires avec 1 menu végétarien sur 4 repas pour l'ensemble des convives ainsi qu'une proposition de repas alternatifs (sans viande) toute l'année.

Le CMR développe des recettes végétariennes maison afin de limiter au maximum les produits industriels.

#### b) Achats de proximité et produits à haute qualité environnementale :

La politique d'achats reste fortement axée sur les produits à haute qualité environnementale avec sur 2 400 000 € HT d'achats :

- 20% de produits BIO et un total de 40% d'achats de produits labellisés sur la totalité des 935 000 repas confectionnés en 2023,
- Pour les écoles, le ratio monte à 26.4% de BIO pour un total de 44% de produits SIQO,
- Pour les multi-accueils, le ratio atteint 44% de BIO pour un total de 58.8% de produits SIQO.

Sur la totalité des achats le CMR est à :

- 67% de viandes et volailles éligible à EGALIM dont 100% sont d'origine France,
- 62% de produits aquatiques éligibles à EGALIM,
- 25% des achats soit 608 000€ HT sont réalisés en proximité immédiate (moins de 40 Km)

Les marchés d'approvisionnement en denrées sont travaillés en amont pour intégrer :

- Des critères environnementaux de plus en plus importants notamment dans les produits frais avec diminution du critère prix à 20% pour pouvoir mieux valoriser la qualité et le service.
- Les performances en matière d'approvisionnement direct des produits agricoles (nombre d'intermédiaires)
- Des critères sur la nature des emballages, leur impact environnemental, logistique et ergonomique
- Des critères pour les viandes sur les modalités d'élevage d'abattage avec incitation forte à proposer des produits sous SIQO.

### c) Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire :

Le suivi du gaspillage et son analyse permet de mettre en place des actions correctives pour toujours réduire le gaspillage.

Dans les cas extrêmes, le CMR travail avec les associations caritatives afin de mettre à disposition des préparations impossible à intégrer dans les menus.

## 2. Zéro plastique dans les cantines

Le zéro plastique continu a se développer avec :

- 5 écoles livrées en bacs inox : Pont-Boileau, Flora-Tristan, Montessorie, Pyramides et Moulin-Rouge,
- 3 Centres de Loisirs : Pôle Enfance, Pont-Boileau, Loisirs Pluriel,
- 2 tests réalisés sur la petite enfance



Cependant, le passage de l'inox sur l'ensemble des sites est maintenant conditionné à l'extension et la création d'une laverie sur le site du CMR. Les travaux ont débuté en septembre 2024 pour une livraison prévue en juin 2025.

**L'ambition est de basculer en tout inox à la rentrée scolaire 2025.**

## 3. Les déplacement doux du CMR

Les livraisons des 11 sites de la petite enfance sont dorénavant réalisés en véhicule 100% électrique, moyens de déplacements doux. Cela représente 400Km par semaine.

Les agents du CMR disposent de 2 vélos électriques pour les déplacements en intra ville.

## F. Politique d'achat Durable



Dans le cadre des marchés publics de nos 4 collectivités (Ville, CCAS, Agglomération et CIAS), des clauses répondant au développement durable doivent dorénavant être mise en avant. Elles pourront consister en :

- De l'insertion
- Des matériaux innovants, biosourcés, ...
- Du recyclage et/ou de la réutilisation des matériaux
- Privilégier les circuits court



La Loi AGEC oblige les collectivités à dédier une part de leurs achats à des produits issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Cette part, qui doit être supérieure à 20%, est calculée sur les montants dépensés en hors taxe. Elle s'applique sur les fournitures suivantes :

- L'habillement : textiles, chaussures
- Les sacs d'emballages
- Le matériel informatiques, photocopieurs, matériel d'impression et cartouches d'encre
- Les fournitures de bureau, papier
- Les imprimés, livres, brochures, papeterie
- Les équipement de transport, véhicules, vélos
- Meubles, sièges, tables, armoires, bureaux,
- Mobilier urbain,
- Vaisselle,Appareils ménagers,
- Bâtiments préfabriqués, modulaires

Selon la collectivité et le type de fourniture, le pourcentage d'achat pour 2023 varie de 1% pour les textiles et les livres à 95% pour les photocopieurs et matériel d'impression à la ville. Pour l'agglomération, les pourcentages varient de 3% pour les textiles en passant par 30% pour les livres, à 85% pour les photocopieurs. C'est le service finance qui se charge de faire cette déclaration AGEC.

## Annexe : tableau des indicateurs

Intitulé	Service / Direction concerné	ODD concernés			consolidation possible depuis année N	rattaché à une politique publique ville / Agglo / CCAS	fiche PCAET n°	Référence page Rapport DD 2023-2024
Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et puits de carbone	Pôle Equipement et Espace Public - mission PCAET	13	7		2008	PCAET	22 - 40 - 52	6
Consommation d'énergie des bâtiments	Service Energie - GTB	7	11		2018	PCAET	7	9 - 10
Consommation d'énergie éclairage public	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	7	11		2018	PCAET	8	11
Production d'Energie Renouvelable (ENR) photovoltaïque...	Service Energie - GTB	7	13		2011	PCAET	9	12
Km de piste cyclable en ville : en site propre / bande cyclable / contre sens voie sens unique	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	3	11	13	2017	Plan Global de Déplacement PCAET	28	13
Stationnements vélo	Transports et Déplacements Durables	11	9		?	PCAET	28	15
Subvention à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE)	Transports et Déplacements Durables	3	11		2018	PCAET	30	15
Transport public en énergie propre	Transports et Déplacements Durables	11	13		2018	PCAET	31	17
Rénovation énergétique Habitat	Service Habitat et Hébergement	11	7		2017	PCAET	23	20
Attribution de logts sociaux - réponse à la demande attribution public prioritaire /loi et objectifs fixé par les acteurs du secteur	Service Habitat et Hébergement	1	5	10	2018			20 - 21
Plantations 100 000 arbres	Service Paysage et transition écologique	15	13		2021	PCAET	20	23
Biodiversité - sensibilisation des différents acteurs scolaires - citoyens	Service Paysage et transition écologique	15	13	4	2019	PCAET	21	27
Consommation d'eau	Service Energie - GTB	13	14		2020	PCAET	18	31
C'teau linéaire renaturation sur cours d'eau (a partir RDD 2023)	Service Paysage et transition écologique	14	15		2023	PCAET	16	32
Consommation foncière	Service Urbanisme	3	10	11	2023			34
Lutte contre les îlots de chaleurs	Direction Nature et Climat	11	13		2023	PCAET	2 - 3 - 17 - 19	38 - 39 - 40
Accessibilité / handicap sensibilisation Taux d'emploi dans collectivités	Direction de l'Autonomie et DRH	3	10	11	2019			44
Accompagnement précarité énergétique - SLIM	Action Sociale	1	7		2017	PCAET	25	47
Insertion dans les marchés publics	Service Emploi Insertion	8			2019			50
Déchets ménagers	Service Eau Assainissement Déchets	12			2010	PCAET	39	51 - 52
Parc automobile et matériel thermique / électrique	Direction Moyens logistiques Mutualisés et Service Nature en Ville	12			2020	PCAET	10	53
Bilan stratégie numérique	Service Voirie - Déplacements - Eclairage	12			2023			52
CMR part aliment bio et labellisés	Centre Municipal de Restauration	2	12		2019	PCAET	49	55 - 56

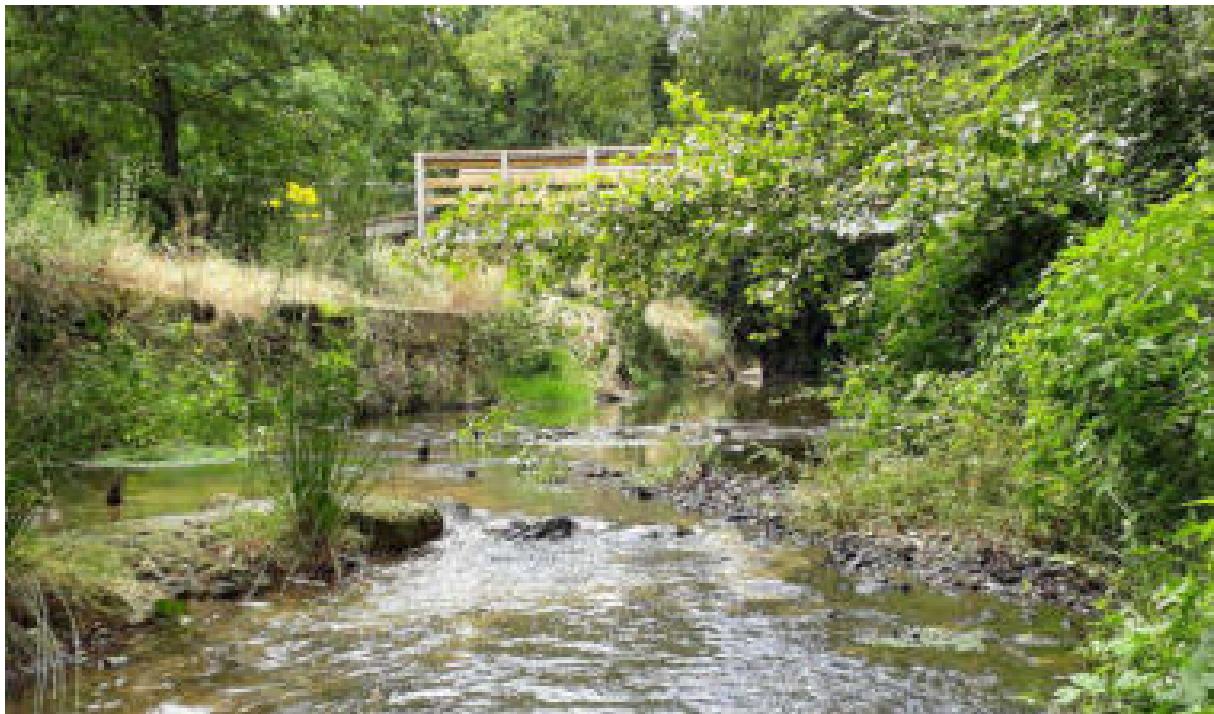
Légende : Objectifs Développement Durable - ODD	
1	Pas de Pauvreté
2	Faim zéro
3	Bonne santé et bien être
4	Education de Qualité
5	Egalité entre les sexes
6	Eaux propre et assainissement
7	Energie propre et d'un coût abordable
8	Travail décent et croissance économique
9	Industrie, innovation et infrastructure
10	Inégalités réduites
11	Villes et communauté durables
12	Consommation et production responsables
13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14	Vie aquatique
15	Vie terrestre
16	Paix, justice et institutions efficaces
17	Partenariats pour la réalisation des objectifs

Indicateur faisant objet d'une fiche PCAET

## VI. EN SYNTHÈSE

En résumé, les compétences de la ville et de l'agglomération de la Roche sur Yon permettent de répondre aux 17 objectifs de développement durable ODD. Ce qui ont fait l'objet d'actions par les deux collectivités entre septembre 2023 et août 2024.





**Hôtel de Ville et d'Agglomération**  
Place du Théâtre  
**85021 LA ROCHE-SUR-YON**  
Tél. 02 51 47 47 47

[www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)

Réalisation et photos : Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon – Sept. 2023